

# L'engouement populaire au rendez-vous P. 5

# CRÉSUS

QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

AFFAIRE DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

## Le procès des accusés reporté

Page 4



ELECTIONS LÉGISLATIVES

# L'heure de vérité

*C'est aujourd'hui que les Algériens iront choisir leurs représentants à l'Assemblée populaire nationale. Une élection particulière dans un contexte de rupture avec l'ancien système revendiqué par les candidats s'inscrivant sur la feuille de route du Président de la République. Page 3*

● **Le Président Tebboune : «Le citoyen souverain dans le choix de ses représentants»**

SUSPECTÉES D'APPARTENIR À UN GROUPE SUBVERSIF

## 10 personnes présentées devant le juge

Dix individus suspectés d'appartenir à un groupe subversif visant à attenter à la sécurité et à l'unité nationales ont été présentés, jeudi, devant le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed.

Page 16

PERTURBATIONS DE L'AEP

## Mihoubi limoge deux directeurs de la SEAL

Le ministre des Ressources en eau, Mustapha Kamel Mihoubi a mis fin, hier, aux fonctions des directeurs de la distribution et de la production de la Société des Eaux et de l'Assainissement d'Alger (SEAL).

Page 4

VÉHICULES D'OCCASION

## L'importation des moins de 3 ans autorisée Page 4



LES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL PRÉSIDENTIEL LIBYEN ONT ACHEVÉ LEUR VISITE EN ALGÉRIE

## La gestion de la phase transitoire évoquée

**Les vice-présidents du Conseil présidentiel libyen, Moussa Al-Koni et Abdullah Al-Lafi ont achevé, jeudi, leur visite officielle en Algérie, à l'occasion de laquelle «les derniers développements du dossier libyen ont été évoqués, notamment la gestion de la phase transitoire conformément à la feuille de route convenue et le dossier de la réconciliation nationale dans ce pays frère».**



**A** leur départ de l'aéroport Houari-Boumediene, ils ont été salués par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, et le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum. Les deux membres du Conseil présidentiel libyen, avaient entamé, mercredi, une visite officielle en Algérie. A leur arrivée, ils ont été accueillis par le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud. Mercredi, ils ont été reçus par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, une opportunité pour «évoquer les derniers développements du dossier libyen, notamment la gestion de la phase transitoire conformément à la feuille de route adoptée». Le Président Tebboune avait affirmé «le soutien sans limite de l'Algérie aux frères libyens pour la reconstruction de l'Etat libyen à même de préserver sa souveraineté et son unité», réitérant «la disposition de l'Algérie à abriter les rencontres de réconciliation nationale, en réponse aux demandes des frères libyens». Les membres de la délégation libyenne ont adressé leurs remerciements au Président de la République pour la position de l'Algérie et sa pleine disposition à offrir son appui au peuple libyen frère. A l'issue de l'audience, le vice-président du Conseil présidentiel libyen Abdullah Al-Lafi a indiqué que cette visite en Algérie intervient pour confirmer la profondeur

des relations historiques algéro-libyennes, soulignant que ce qui lie les deux peuples algérien et libyen va au-delà des relations politiques, au regard des relations de fraternité et de communauté de destin à la faveur de la grande histoire de lutte et de hauts faits des aînés pour défendre la terre et résister au colonialisme de l'époque. M. Abdullah Al-Lafi a adressé ses remerciements au Président de la République ainsi qu'au gouvernement et au peuple pour les positions de soutien à la stabilité de la Libye et la voie empruntée tout au long des dernières années concernant le refus de l'Algérie des solutions militaires en favorisant les solutions civiles et en préservant

la souveraineté de la Libye.

Le responsable libyen a fait savoir que son pays aspire à fournir son soutien à l'Algérie en l'aidant à la recherche des solutions aux problèmes de la Libye, soulignant, en outre, «le rôle des frères Algériens dans le processus de paix, notamment lors de la prochaine période». «Nous attendons de l'Algérie qu'elle puisse nous aider dans les prochains processus de dialogue politique notamment lors de la prochaine période, et ce, en vue de la prochaine étape des élections en fin du mois de décembre 2021», a-t-il poursuivi. Dans une entrevue accordée à la chaîne qatarie «Al Jazeera», diffusée mardi, le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a rappelé que l'Algérie a

refusé que Tripoli «tombe aux mains des mercenaires», ajoutant qu'«elle était prête à intervenir d'une façon ou d'une autre pour empêcher sa chute». «Quand nous avons dit que Tripoli était une ligne rouge, nous l'avons fait sciemment et les concernés ont saisi le message», a-t-il poursuivi, rappelant la position de l'Algérie qui a appelé, à la Conférence de Berlin, à la tenue d'élections générales en Libye sous l'égide des Nations-unies. «Les frères Libyens ont demandé à ce que la réconciliation libyenne se fasse en Algérie, et c'est ce qu'a confirmé le chef du gouvernement d'union nationale en Libye lors de sa dernière visite en Algérie», a rappelé M. Tebboune.

R. N.

### L'expérience algérienne saluée

Le vice-président du Conseil présidentiel libyen, Abdullah Al-Lafi, a salué jeudi l'expérience de l'Algérie en termes de réconciliation nationale, relevant que l'expérience algérienne en la matière était la plus proche de la Libye pour faire aboutir le dossier de la réconciliation nationale. Dans une déclaration à l'APS en marge de sa visite à la Mosquée d'Alger à la fin de sa visite officielle de deux jours en Algérie, M. Abdullah Al-Lafi a fait savoir que la rencontre du Conseil présidentiel avec le Président de la République était «positive» et une discussion fraternelle entre les frères Algériens et Libyens, ajoutant que cette visite s'inscrit dans le cadre des visites des pays du voisinage pour la

concertation sur la sécurité et la stabilité en Libye et que le Président Abdelmadjid Tebboune «nous a assurés du soutien de l'Algérie à la Libye». «Le Président Tebboune nous a affirmé l'appui de l'Algérie à la Libye en termes de stabilité ainsi que son soutien au dialogue entre belligérants politiques en vue de la réalisation de la sécurité et de la stabilité en Libye, ainsi que la réussite de la réconciliation nationale», a-t-il souligné. Et d'ajouter que le traitement par l'Algérie du dossier relatif à la réconciliation nationale, son succès en la matière en sus de son rapprochement de la Libye au plan social, rendent l'expérience algérienne plus proche de la Libye dans

l'objectif de faire aboutir la réconciliation nationale. En réponse à une question sur la conférence Berlin 2 le 23 juin de ce mois, M. Abdullah Al-Lafi a déclaré que toute rencontre évaluera ce qui a été accompli à ce stade, et nous sommes très attachés au succès de la conférence, car ses résultats seront très importants pour la suite du reste de la scène pour préparer les prochaines élections à la fin de l'année en cours. Enfin, il a exprimé ses remerciements et sa gratitude au Président Abdelmadjid Tebboune, au gouvernement et au peuple algériens, pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité, réitérant que les rencontres ont été importantes et positives.

LÉGISLATIVES:

### Suspension des manifestations sportives et culturelles

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire (Miclats) a annoncé jeudi dans un communiqué la suspension de toutes les manifestations sportives et culturelles programmées entre les 11 et 13 juin en cours à travers toutes les communes du pays en prévision des élections législatives prévues aujourd'hui. «En prévision des élections législatives du 12 juin 2021, le Miclat informe les citoyens de la décision de suspendre toutes les manifestations sportives et/ou culturelles du 11 juin 2021 à minuit (00 : 00h) au 13 juin 2021 à 05:00h du matin à travers toutes les communes du

pays», précise la même source. Le ministère fait état, également, de l'interdiction, durant la même période, de la circulation de tout véhicule de transport de marchandises et de camion-citerne de carburant ainsi que le transport de marchandises par voie ferroviaire, à l'exception des véhicules en charge de l'approvisionnement ordinaire des citoyens en denrées alimentaires nécessaires. Le communiqué annoncé, en outre, la fermeture, durant la même période, de tous les marchés hebdomadaires, à l'exception des marchés quotidiens de gros/semi-gros et de détail des fruits et légumes.

AGENCE AFRICAINE DU MÉDICAMENT

### Le Président de la République reçoit l'envoyé spécial de l'UA

«Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu, jeudi, l'envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Agence africaine du médicament, Michel Sidibé, actuellement en visite en Algérie», indique un communiqué de la Présidence de la République. Lors de cette audience, l'envoyé spécial a évoqué le progrès réalisé dans le processus d'activation de cet organe africain important, étant l'un des plus importants moyens de développe-

ment des politiques sanitaires et leur coordination au niveau continental, note le communiqué. Le Président de la République a affirmé «la disponibilité de l'Algérie à apporter son appui à cette agence, à lui fournir les moyens nécessaires et à l'abriter, compte tenu de la riche expérience de l'Algérie dans le domaine de la santé et de l'industrie pharmaceutique», conclut la même source.

# CRÉSUS

Quotidien national,  
édité par la SARL  
CELIGNE Éd. & Com.

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
SAMIR MEHALLA  
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com  
Fax : 021 65 77 85

**REDACTEUR EN CHEF**  
SAID MEKLA

**Rédaction/Administration**  
MAISON DE LA PRESSE  
TAHAR DJAOUT  
1, RUE BACHIR ATTAR  
1er MAI - ALGER

**Marketing** : 0770 150719  
dp@cresus.dz

**Site** : www.cresus.dz  
**R. C.** : 15B 0808682- 09/00

**Impression** : EPE/SPA SIMPRAL  
20 rue de la liberté Alger

**Tirage** :  
4000 exemplaires

**Publicité** :  
ANEP 01, rue pasteur, Alger

**Tél.** : 021 73 76 78  
021 73 71 28  
021 73 30 43

**Fax** : 021 73 95 59

## ELECTIONS LÉGISLATIVES ANTICIPÉES

## L'heure de vérité

**C'est aujourd'hui que les Algériens iront choisir leurs représentants à l'Assemblée populaire nationale. Une élection particulière dans un contexte de rupture avec**

**l'ancien système revendiqué par les candidats s'inscrivant sur la feuille de route du Président de la République. Fini les pronostics, les hypothèses sur le taux de**

**participation ou l'éventuelle majorité parlementaire, la nouvelle configuration politique de l'hémicycle sera connue d'ici la fin de la journée.**

Sur les 24 millions d'électeurs du fichier électoral de l'ensemble des 58 wilayas en plus des ressortissants établis à l'étranger et qui peuvent voter au niveau des représentations consulaires, combien feront le déplacement pour participer au renouvellement de l'Assemblée populaire nationale ? A se fier au nombre de listes et de candidats en compétition, on devrait s'attendre à une participation plus importante que les suffrages exprimés lors des dernières joutes pour les législatives. 646 listes (10 468 candidats) relevant d'une trentaine de partis politiques en plus de 837 listes d'indépendants (12 086 candidats) pour convaincre un électorat exigeant qui s'interroge sur les motivations des députés en herbe et leur capacité à servir le citoyen une fois élus.

Parmi eux, l'Anie, l'Autorité nationale indépendante des élections, a recensé «13 000 jeunes» qui tentent leur première expérience politique en soumettant leur candidature aux urnes afin d'occuper les 407 sièges de députés.

## CONVERGENCE ANTICIPÉE

Or, la campagne a été relativement timide pour de multiples raisons liées à la fois au manque d'expérience, à la faiblesse des moyens financiers de la plupart des partis ou des candidats, en sus d'un intérêt limité du grand public par rapport à ces élections de niveau national. Sans oublier une difficile sortie de «l'esprit expectatif du Hirak» comme le définit Hamza, un candidat d'Alger, qui



regrette que le débat n'ait pas vraiment eu lieu sur «le concept de La Nouvelle Algérie.» Parce qu'en effet, le slogan s'est imposé dans cette campagne comme un contrat moral entre les futurs députés et le chef de l'Exécutif, le président de la République, dont le programme vise à transformer le pays sur le plan politique, socio-économique et culturel pour une Nouvelle Algérie. Cette convergence des programmes des candidats autour de cette ambition présidentielle augure une cohésion

entre le futur gouvernement et le pouvoir législatif qui aura à produire des textes de lois importants pour réformer la gestion de la chose publique et réorienter le pays vers la productivité au lieu de la rente et de la dilapidation des ressources nationales.

Reste à savoir si cette alliance présidentielle anticipée sera portée par une proportion de citoyens assez importante pour provoquer une dynamique post-électorale nécessaire afin de lancer les grands chantiers. Une

dynamique qui doit aussi emballer les citoyens au niveau local pour s'engager lors des prochaines élections des APC et APW prévues pour la fin de l'année. Pour les observateurs avertis, aujourd'hui, le taux de participation est un enjeu plus important que l'obédience politique des candidats. Ce ne sont pas les boycotteurs ou les partis politiques qui ont décidé de ne pas participer au scrutin qui diront le contraire.

Nordine Mzala

## LE PRÉSIDENT TEBBOUNE A EFFECTUÉ UNE VISITE AU SIÈGE DE L'ANIE

## Le citoyen «souverain» dans le choix de ses représentants

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune a affirmé, jeudi à Alger, que «le 12 juin, le citoyen sera souverain dans le choix de ses représentants à la prochaine Assemblée populaire nationale », a précisé le président Tebboune lors d'une visite au siège de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), à l'invitation de son président, Mohamed Charfi. «Les urnes trancheront et conforteront le choix du peuple», a poursuivi le Président de la

République soulignant que «l'ère des quotas est révolue, maintenant que les lois régissant le processus électoral sont respectées, conformément à la Constitution et à la nouvelle loi organique sur les élections, et ce pour asseoir une nouvelle ère en Algérie conformément aux engagements». A cette occasion, le Président Tebboune a donné des directives à l'effet de «veiller à la protection des voix des Algériens, et opérer la rupture avec les anciennes pratiques, de

nature à entamer la confiance du citoyen en ses institutions». Cette échéance «offre, pour la première fois, l'opportunité aux jeunes et aux candidats aux finances limitées, de représenter le peuple, notamment après que le processus électoral a été mis à l'abri de l'argent, sale ou pas, ce qui garantit une véritable représentation du citoyen». «Vous êtes les garants de la confiance que placera le citoyen en ses institutions à l'avenir», a affirmé le Président

Tebboune à l'adresse des responsables de la salle des opérations de l'Anie, précisant «avoir entamé, pour une première étape, le renouvellement de l'Institution législative, qui sera suivi des élections des assemblées communales et de wilaya, des instances très proches du citoyen». Le Président de la République a été accueilli à son arrivée au siège de l'Anie, par M. Charfi et le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche.

## DÉCLARATION DES PARTIS, DES ORGANISATIONS ET DES ACTEURS À LA VEILLE DU VOTE :

## «Ces élections n'aboutiront pas au changement»

Alors que les Algériennes et les Algériens sont attendus aujourd'hui aux bureaux de vote pour l'élection de la future Assemblée populaire nationale (APN), des voix continuent de croire que cette échéance n'est pas de nature à régler la crise, ni à apporter le changement escompté par le mouvement populaire, Hirak, déclenché en février 2019.

A la veille de ces législatives anticipées, des partis politiques, des organisations de la société civile, des activistes, des militants et des citoyens ont signé une déclaration dans laquelle ils ont affirmé leur rejet du scrutin. «Nous, soussignés, militants, universitaires, partis et espaces politiques, organisations de la société civile, étudiants, journalistes et avocats, considérons que ces élections n'aboutiront pas au changement que vise la révolution pacifique », lit-on dans la déclaration rendue publique jeudi dans la soirée. Tout en rappelant que «de nombreux Algériens ont rejeté la feuille de route du pouvoir », à commencer par les élections du 12 décembre 2019 et la Constitution «de continuité», dont le référendum a été boycotté par la majorité du peuple, et qui fait du Parlement, selon eux, «une chambre d'enregistrement entre les mains de l'autorité

actuelle», les signataires décrivent un pays «dans un état d'urgence non déclaré». De la «fermeture de toutes les places publiques» à «l'empêchement des manifestations et expressions pacifiques appelant à un changement pacifique » au moment où «les salles et des canaux médiatiques sont ouverts pour promouvoir l'échéance» de juin 2021, les rédacteurs du document soutiennent que cette situation s'inscrit «dans le contexte des entraves et contraintes imposées» pour «empêcher» la réalisation d'un réel changement.

Parmi les signataires, on trouve entre autres, le RCD, l'UCP, le MDS, la Laddh, le cercle Ibytkar et l'association RAJ, en plus des avocats Mostefa Bouchachi et Abdelghani Badi, de l'universitaire Louisa Dris Aït Hamadouche, du sociologue Nacer Djabi et du professeur émérite de Sciences Po Lyon, Lahouari Addi, de l'ancienne figure de proue du FFS, Saïd Khellil, et du député démissionnaire Khaled Tazaghart.

Pour ces acteurs politiques et de spécialistes de différents domaines de la vie, ces élections «ne donneront pas de légitimité au système», tandis que la répression et les

arrestations «n'arrêteront pas la révolution pacifique du peuple. Bien au contraire, le recours à la répression ne fera que compliquer la situation, et ne pourra jamais arrêter la voie de la libération». «Ces méthodes d'un autre âge, deviennent une menace pour le pays, son unité et sa sécurité », constatent-ils, appelant «à la fin immédiate de la répression, à la libération de tous les prisonniers d'opinion et à leur réhabilitation, au respect des droits de l'homme, du droit de manifester pacifiquement». Mais aussi de «répondre à l'appel de millions de citoyens pour une démarche politique qui réalise une transition démocratique». De l'avis des signataires, «le peuple s'est libéré» et «c'est lui qui décide». Cependant, malgré cet appel et d'autres, bien avant, les élections législatives auront lieu comme prévu. Et pour cause, le pouvoir a mis en place tous les moyens pour réussir sa feuille de route, en sus de la participation de nombreux partis politiques et de centaines de listes indépendantes issues de la «société civile», encouragée à accéder à l'hémicycle dans une approche de renouvellement de la carte politique du pays.

Aïssa M.

AFFAIRE DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

# Le procès des accusés reporté

**La Cour d'Alger a reporté, jeudi, le procès des accusés dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest à la prochaine session pénale, en raison de l'absence des accusés à l'audience.**

Cette affaire est reportée à la prochaine session pénale «en raison de l'absence de l'ensemble des accusés et pour des raisons objectives», a déclaré le juge président de l'audience. Cette affaire a été programmée après le pourvoi en cassation devant la Cour suprême. Les accusés dans cette affaire sont poursuivis notamment pour association de malfaiteurs, abus de pouvoir, corruption, blanchiment d'argent, abus de fonction, non-respect de la réglementation relative au mouvement des capitaux de et vers l'étranger outre la dilapidation de deniers publics. Le tribunal criminel d'Alger avait prononcé en mai 2015 des peines de prison ferme allant de 10 ans à l'acquiescement contre 22 personnes morales et physiques impliquées dans l'affaire de l'autoroute Est-ouest. Une amende de cinq millions de dinars a été infligée à chacune des sept entreprises étrangères impliquées dans cette affaire : Citic Crcc Chine, Cojaal Japon, Pizzarrotti suisse, Caraventa Suisse, Isolux Corsan Espagne, SMI



Canada et Coca Portugal. Une peine de 10 ans de réclusion criminelle assortie d'une amende de trois millions de DA ont été requises contre le principal accusé, Chani Medjdoub (conseiller de Citic Crcc Chine). Une peine d'emprisonnement ferme de 10 ans assortie d'une amende de trois millions de DA a été également prononcée contre Khelladi Mohamed (directeur des nouveaux programmes de l'Autoroute). Par ailleurs, Hamdane Rachid Salim (ex-directeur de la planification au ministère des Travaux publics) a été condamné à une peine de sept ans de réclusion et un million

de DA d'amende. La même peine (7 ans) de prison et trois millions de DA d'amende a été requise contre Adou Tadj Eddine, homme d'affaires.

Par ailleurs, le tribunal criminel d'Alger a ordonné la confiscation de tous les biens mobiliers, immobiliers et comptes bancaires de Chani Medjdoub, ainsi que Khelladi Mohamed. Le Tribunal criminel d'Alger avait rejeté les demandes de dédommagement matériel et moral des parties civiles, dont le Trésor public, qui se sont estimées lésées dans cette affaire. Le montant qui avait été demandé par le Trésor public

s'élève à 12 millions de DA à l'encontre de Khelladi Mohamed et Chani Medjdoub, les deux principaux accusés dans cette affaire. Quant à l'Agence nationale des autoroutes (ANA), elle a demandé que les accusés lui versent solidairement cinq millions de DA pour la dédommager du préjudice moral qu'elle a subi suite à cette affaire. Le tribunal a refusé également la constitution comme partie civile de l'administration douanière, considérant que cette dernière n'a pas subi de préjudices en relation avec cette affaire.

R. N.

PERTURBATION DE L'AEP

## Mihoubi limoge deux directeurs de la SEAAL

Le ministre des Ressources en eau, Mustapha Kamel Mihoubi a mis fin, hier, aux fonctions des directeurs de la distribution et de la production de la Société des Eaux et de l'Assainissement d'Alger (SEAAL) et a chargé le directeur des ressources en eau de la wilaya d'Alger d'assurer la gestion sous l'autorité du wali, suite aux perturbations enregistrées dans certains quartiers de la capitale, a indiqué un communiqué du ministère. «Suite aux perturbations enregistrées dans certains quartiers d'Alger, le ministre des Ressources en eau a mis fin aux fonctions des directeurs de la distribution et de la production de la Seaal et a chargé le directeur des ressources en eau de la wilaya d'Alger d'assurer la gestion sous l'autorité du wali d'Alger», lit-on dans le communiqué.

PRODUITS TABAGIQUES

## Institution d'un impôt complémentaire et des taxes

Un impôt complémentaire sur les bénéfices des sociétés à hauteur de 10 % a été institué sur les sociétés de fabrication de tabac ainsi qu'une taxe additionnelle sur leurs produits conformément aux dispositions de la Loi de Finances complémentaire (LFC) pour 2021 publiées au dernier Journal officiel (n°44). Selon l'ordonnance 21-07 du 8 juin 2021, portant LFC pour 2021, «il a été créé, au niveau du code des impôts directs et taxes assimilées, un article (150-bis), instituant un impôt complémentaire sur les bénéfices des sociétés applicable aux sociétés de fabrication de tabacs». L'assiette d'imposition de cet impôt est celle soumise à l'impôt sur les bénéfices des sociétés dont le taux est fixé à 10%, stipule le même article précisant que cet impôt complémentaire est recouvré dans les mêmes conditions que l'impôt sur les bénéfices des sociétés. D'autre part, le tarif de la nouvelle taxe additionnelle sur les produits tabagiques est fixé à 32 DA par paquet, bourse ou boîte au titre de la taxe intérieure de consommation. Le produit de cette taxe additionnelle bénéficie au Fonds national de sécurité sociale à hauteur de 10 DA et au profit du budget de l'Etat à hauteur de 10 DA également.

A LA VEILLE DES ÉLECTIONS

## Karim Tabbou, les journalistes Ihsane El Kadi et Khaled Drareni arrêtés

Karim Tabbou porte-parole de l'Union démocratique et sociale (UDS), a été arrêté, jeudi après-midi, devant son domicile, par des agents en civil, selon ses proches. Placé sous contrôle judiciaire, le 29 avril dernier, par le tribunal de Bir Mourad Raïs, suite à une plainte déposée par le président du Conseil national des droits de l'Homme, Bouzid Lezhari, Karim Tabbou devait comparaître, le 28 juin, devant la Cour de Tipasa, pour son procès en appel. Pour rappel, Karim Tabbou a été condamné en première instance à une année de prison avec sursis pour «atteinte au moral de

l'Armée». Le journaliste et directeur des deux médias Radio M et Maghreb Emergent, Ihsane El Kadi, a été, lui aussi, interpellé par des policiers en civil à sa sortie de son bureau, à Alger, ont annoncé ses collègues sur leur page Facebook. Khaled Drareni, journaliste qui anime «le Café presse politique» à Radio M a aussi été interpellé le même jour par «des agents de la Dgsi», selon un communiqué de Radio M et Maghreb Emergent. Le communiqué rappelle que «Ihsane El Kadi est placé depuis le 18 mai passé, sous contrôle judiciaire, par le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed et

confirmé le six juin passé par la Chambre d'accusation de la Cour d'Alger. Il est poursuivi, suite à une plainte déposée par le ministre de la Communication, Amar Belhimer, pour «atteinte à la sécurité et l'intégrité de l'unité nationale et publications qui nuisent à l'intérêt national et ce, suite à un article publié, le 23 mars 2021, sur le site de Radio M». Les journalistes de ces deux médias, «sont indignés par le climat de terreur qu'ils subissent et dénoncent fortement cette situation répressive. Ils exigent la libération immédiate et sans condition de leurs collègues», conclut le communiqué.

GOUVERNEMENT DJERAD

## 459 textes législatifs et réglementaires élaborés au 1<sup>er</sup> semestre

L'action normative du gouvernement conduit par le Premier ministre Abdelaziz Djerad, s'est soldée par un total de 459 textes législatifs et réglementaires élaborés durant la période allant du 1er janvier au 23 mai 2021, dont 412 textes publiés au Journal officiel et 47 autres en phase de signature ou de publication, a-t-on appris jeudi auprès des services du Premier ministre.

Cette action normative a été axée notamment sur «la poursuite de la mise en œuvre des réformes politiques, économiques et sociales énoncées dans le programme de Monsieur le Président de la République et le plan d'action du gouvernement, en sus de la gestion de la crise sanitaire, induite par la propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) et ses implications (pas moins de 13 textes publiés)», précise la même source. Au titre des réformes politiques et institu-



tionnelles, «il convient de signaler, ajoutent les services du Premier ministre, la mise en place du nouveau régime électoral et des textes subséquents, socle des réformes engagées». Au chapitre économique et social, «l'action normative a été axée notamment sur la mise en place et

adaptation de dispositifs dédiés à l'épanouissement des start-up et des micro-entreprises, un meilleur encadrement de l'activité économique et commerciale, ainsi que la numérisation et la lutte contre la bureaucratie», précise encore la même source.

## CAMPAGNE DE VACCINATION ANTI-COVID19

# L'engouement populaire au rendez-vous

**Muni simplement de sa carte d'identité, le citoyen lambda majeur, peut désormais se faire vacciner dans des chapiteaux prévus à cet effet, en allant faire ses courses ou en rentrant du travail, 7 jours sur 7, entre 8 heures et 17 heures.**

**A**u plus près de la population, ces espaces de vaccination de proximité ont envahi la capitale et ses environs avec en plus des caravanes qui sillonnent Tipasa, Tizi Ouzou ou encore Boumerdès afin d'élargir la vaccination au plus grand nombre. Afin de juger des conditions de vaccination et de l'accueil populaire réservé à l'accélération du rythme de la campagne, nous nous sommes rendus à la place du 1er-Mai, au niveau des chapiteaux érigés à côté de l'hôpital Mustapha. Situé dans un carrefour, son emplacement stratégique, en plein cœur de la capitale au niveau d'une place piétonne très fréquentée, lui permet d'attirer de nombreuses personnes désireuses de s'immuniser contre le Coronavirus. Nous sommes accueillis par un agent qui nous demande si nous disposons d'une pièce d'identité valide et nous attribue un numéro de ticket, en ce jeudi 10 juin, 11 heures, il y a déjà 189 personnes vaccinées. Direction la salle d'attente dédiée aux femmes ou aux hommes où patientent une dizaine de personnes, pour la plupart âgées de plus de 40 ans. Ils sont tous motivés à se faire vacciner afin « de se débarrasser de cette pandémie », « protéger leur famille » ou encore « reprendre une vie normale ». Une fois le tour du citoyen arrivé, il doit se diriger vers une salle pour être ausculté et répondre à l'interrogatoire du médecin qui s'assure qu'aucune contre-indication à la vaccination ne soit présente. Au niveau de cette place, deux types de vaccins sont disponibles, nous révèle Nadia Djili, sous-directrice des services de santé de l'Éta-



blissement de santé public de Sidi M'hamed, Bouchenafa. Il s'agit des vaccins AstraZeneca et Sinovac dont l'attribution se fait « d'après l'avis du médecin, selon l'état de santé du citoyen et en respectant les recommandations du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Tout ceci se passe dans un

cadre réglementé, encadré par la tutelle, la DSP et le ministère », nous apprend notre interlocutrice. Une fois passé chez l'agent vaccinateur, le citoyen est gardé sous surveillance médicale pendant trente minutes dans une salle dédiée à cet effet. La Directrice du centre souligne à ce propos qu'en ce troisième jour de vaccination « aucune

complication n'a été notée jusqu'à présent », mais que dans le cas où cela surviendrait, il existe « une salle d'observation pour gérer les cas de choc ». Les trente minutes passées, une carte de vaccination est remise à la personne ayant reçu sa première injection. Y sont renseignées les informations personnelles du vacciné, à savoir son identité et son lieu de résidence ainsi que des informations nécessaires pour l'administration de son rappel. Il s'agit du nom du vaccin administré, la date et le lieu de son rappel. Celui-ci se déroule, continue la responsable, « au niveau des points de vaccination de l'établissement, des polycliniques, dans les différentes APC et daïras qu'on gère ». En effet, le but de ces chapiteaux est de « capter et vacciner le maximum de personnes », insiste la professionnelle de santé, c'est ainsi que « des personnes de tout âge, entre 19 ans et 85 ans, avec ou sans maladies chroniques, sont déjà venues se faire vacciner depuis le début de l'opération ». Les deux premiers jours de la campagne, un total de 600 personnes s'est fait vacciner, un chiffre « en constante augmentation », d'après Nadia. Parmi eux, Fatiha, 58 ans, faisant partie de la famille de la santé venue « par hasard se faire vacciner ». Elle admet qu'elle travaillait sans être vaccinée, ce qui est « inadéquat, j'ai donc trouvé l'occasion de me faire vacciner pour ne pas prendre de risques ». Elle finit par formuler le souhait que « tous les Algériens aillent se faire vacciner, pour qu'on puisse sortir plus forts de cette situation ».

Sarra Chaoui

## RÉSEAU DES LABORATOIRES D'ESSAIS DE CONFORMITÉ DES PRODUITS

## Un projet de décret exécutif portant sa création examiné

Le Gouvernement a examiné lors de sa réunion tenue, jeudi, sous la présidence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, un projet de décret exécutif portant création, organisation et fonctionnement du Réseau des laboratoires d'essais de conformité des produits. Présenté par le ministre du Commerce, le projet de décret vise à créer un Réseau des laboratoires d'essais et d'analyses de conformité des produits importés ou fabriqués localement, « en tant qu'espace visant la mutualisation des compétences et l'encouragement du travail collectif pour réaliser des actions d'utilité publique », selon un communiqué des services du Premier ministre. Ce réseau placé sous l'égide du ministère du Commerce, regroupe tous les laboratoires relevant des secteurs ministériels d'intérêt commun en matière de protection du consommateur, de répression de la fraude et d'amélioration de la production nationale. Le Gouvernement a également examiné le projet de décret exécutif portant réorganisation de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci). Le texte se veut une restructuration des Caci

pour « leur redynamisation et leur intégration, d'une manière plus efficace, dans le processus de développement économique national, en les érigeant en espaces de concertation entre pouvoirs publics et les opérateurs économiques, mais aussi en force de proposition en vue de promouvoir et d'organiser les activités économiques aux plans local et national ». Le but étant de faire des Caci des outils « efficaces » au service de l'entreprise algérienne et de l'économie nationale aussi bien au niveau local que national, tout en s'ouvrant à l'étranger, selon les explications fournies dans le communiqué des Services du Premier ministre. Les amendements introduits visent à préserver le principe de représentation de la Chambre auprès des autorités publiques au niveau national et local, à élargir et renforcer les missions de la Chambre de commerce, à revoir les structures de gestion de la Chambre à travers la création d'un conseil d'administration. Il s'agit également de consacrer l'indépendance des prérogatives des membres élus, d'offrir la possibilité de créer des entreprises commerciales,



industrielles ou tertiaire auprès de la Chambre de commerce, d'accueillir une instance de médiation, de conciliation et

d'arbitrage des litiges commerciaux nationaux et internationaux, à la demande des opérateurs, ajoute le communiqué.

## IMPORTATEURS NE DISPOSANT PAS DE CERTIFICAT DE RESPECT DES CONDITIONS D'IMPORTATION

## Des licences exceptionnelles leur seront octroyées

Une Commission spéciale a été mise en place au niveau du ministère du Commerce pour délivrer des licences exceptionnelles aux opérateurs économiques n'ayant pas encore obtenu un certificat de respect des conditions et des modalités requises pour exercer l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, a indiqué un communiqué du ministère. Le ministère a précisé que cette commission travaille « 24/24

heures pour fournir une licence exceptionnelle » au profit des opérateurs économiques souhaitant obtenir ou renouveler un certificat de respect des conditions et des modalités requises pour exercer l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, conformément aux conditions et modalités prévues par le décret exécutif n° 21-94 du 09 mars 2021 modifiant et complétant le décret exécutif n° 05-

458 du 30 novembre 2005. Il s'agit des « opérateurs économiques qui n'ont pas pu obtenir le certificat dans les délais fixés, et leurs marchandises sont arrivées, ou l'opération de domiciliation bancaire s'est achevée selon les procédures précédentes », a ajouté la même source. Cette procédure intervient « pour éviter toute fluctuation dans les opérations d'approvisionnement du marché en divers produits et pour faciliter l'opération de l'entrée des marchan-

disés par les différents postes frontaliers, les ports et le dédouanement des marchandises pour les propriétaires de ces dossiers en attendant le règlement de leur situation selon ce qui est mentionné », a affirmé le ministère. Dans ce cadre, le ministère a appelé ces opérateurs à se rapprocher de la Direction générale de contrôle économique et de répression des fraudes (DGCERF), au niveau de laquelle a été créée la Commission des licences exceptionnelles.

## VÉHICULES D'OCCASION

**L'importation des moins de 3 ans autorisée**

Longtemps revendiquée par une partie de la population, l'importation des véhicules de tourisme de moins de 3 ans d'âge a été autorisée par la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2021, publiée au dernier Journal officiel n°44. Cette décision concerne les particuliers résidents, qui devront compter sur leurs devises propres. Selon l'ordonnance 21-07 du 8 juin 2021, portant LFC pour 2021, «le dédouanement, pour la mise à la consommation, avec paiement des droits et taxes relevant du régime de droit commun, des véhicules de tourisme de moins de 3 ans d'âge, importés par les particuliers résidents, une fois tous les 3 ans, sur leurs devises propres, par débit d'un compte devises, ouvert en Algérie, est autorisé». Les modalités d'application de cette disposition ainsi que le contrôle de conformité des véhicules de tourisme usagés sont fixées «par voie réglementaire», selon la LFC. A rappeler que l'importation des véhicules de moins de trois ans avait été autorisée par la loi de finances de 2020 avant qu'elle ne soit «gelée».

R. E.

## REGISTRE DU COMMERCE

**Le nombre d'inscrits en augmentation**

Au cours des 5 premiers mois de 2021, le nombre de nouveaux inscrits au registre du commerce a augmenté de 45,5% pour atteindre 83 879 personnes physiques et morales, a indiqué un communiqué du ministère du Commerce.

Le nombre de nouveaux inscrits au Registre du commerce au cours des 5 premiers mois de 2021 a atteint 83 879 personnes physiques et morales inscrites contre 57 636 inscrits à la même période de 2020, soit une augmentation de 45,53%, a précisé la même source. Concernant les modifications, le communiqué a fait état de 50 531 modifications au cours de la période de référence contre 43 863 modifications à la même période de 2020, soit une hausse de 15,20%. En revanche, aucune réimmatriculation n'a été enregistrée au cours des 5 premiers mois de 2021 contre 4 à la même période de 2020, a précisé la même source. Selon le bilan des immatriculations au registre du commerce, 148 703 personnes physiques et morales se sont inscrites en 2020 contre 130 577 en 2019. En dépit de la situation sanitaire induite par la pandémie du Covid-19, les inscriptions au registre du commerce ont augmenté de 32,24%, et ce, «à la faveur des mesures prises pour encourager le climat des affaires et la stabilité du tissu de l'économie nationale», a estimé le ministère du Commerce.

R. E.

## LOI SUR LES HYDROCARBURES

**Parachèvement de l'examen des décrets exécutifs**

*Lors d'une réunion présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, le Gouvernement a examiné 4 projets de décrets exécutifs, parachevant ainsi l'examen de tous les décrets exécutifs nécessaires pour l'activation de la loi sur les hydrocarbures.*



Selon le communiqué des services du Premier ministre, le Gouvernement a examiné, lors de cette réunion, 4 projets de décrets exécutifs présentés par le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab. Le 1er projet concerne la méthode de calcul du droit de cession appliqué sur les activités en amont, où le droit de cession devra être versé à l'administration des impôts par le partenaire contractant concerné par la cession, précise le communiqué. Le 2e projet porte sur les règles et conditions d'exercice des

activités de raffinage des hydrocarbures. «La certification étant un outil de régulation incontournable, il est impératif de soumettre le développement du secteur de raffinage à des mesures d'octroi d'autorisations, à même de conférer une transparence à l'opération de contrôle», ajoute la source. Le 3e projet de décret exécutif prévoit des mesures de contrôle et de suivi des travaux de réalisation et d'exploitation du système de transport par pipelines. Ainsi, l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH) veille au respect de la réglementa-

tion technique appliquée. Enfin, le 4e décret concerne les exigences requises par les opérations de conception, de fabrication et d'exploitation des pipelines et des capacités de stockage des hydrocarbures et des produits pétroliers, note le communiqué. Par la promulgation de ces décrets exécutifs, le Gouvernement aura défini tous les garde-fous et mécanismes juridiques en vue d'une activation à part entière de la loi sur les hydrocarbures, conclut le communiqué.

Hafid Mesbah

## AU DEUXIÈME SEMESTRE

**L'Opep voit la demande de pétrole accélérée**

Alors que l'Arabie saoudite commence à remettre des barils sur le marché, l'Opep table sur une accélération de la reprise de la demande pétrolière au cours de la deuxième partie de l'année, a-t-elle indiqué. «La reprise de la croissance économique mondiale, et donc de la demande pétrolière, devrait s'accélérer au deuxième semestre», note l'Organisation des pays producteurs de pétrole dans son rapport mensuel. Elle confirme ses prévisions pour cette année d'un rebond de 6 millions de barils par jour (mb/j) de la demande mondiale, qui devrait ainsi atteindre 96,58 mb/j. Ce rebond fait suite à une chute encore plus importante de 9,3 mb/j de la demande l'an dernier, en raison de la pandémie du Covid-19 qui a freiné l'activité et quasiment mis à l'arrêt le transport aérien mondial. Cette année, «la reprise écono-

mique mondiale a été retardée en raison de la résurgence des infections du Covid-19 et des nouvelles mesures de confinement dans des économies clefs», note l'Opep. Mais elle ajoute que la vaccination et l'assouplissement des mesures de restrictions notamment alimentent «l'optimisme sur le fait que la pandémie pourrait être contenue dans les mois qui viennent». Tout comme la croissance économique, la demande pétrolière devrait accélérer au cours de l'année, prédit ainsi l'Opep. Elle prévoit une demande de 94,1 mb/j au premier semestre puis de 99 mb/j au second, avec une progression des mobilités et donc de la consommation d'essence ou de diesel. Cet optimisme conforte l'Opep, qui avait restreint avec ses alliés au sein de l'Opep+ sa production pour soutenir les cours pendant la crise mais est désormais décidée à

desserrer le robinet. Les pays de l'Opep ont ainsi au total augmenté leur production de 390 000 barils par jour en mai sur un mois, pour atteindre 25,463 mb/j, selon des sources secondaires (indirectes) citées dans le rapport. L'essentiel de cette progression provient de l'Arabie saoudite (345 000), le premier producteur et le chef de file de fait du cartel. Les membres de l'Opep+ avaient décidé au début du mois de se conformer à leur politique d'augmentation progressive de la production de pétrole d'ici juillet. Cette stratégie consiste en un retour par palier entre mai et juillet d'un total de près de 1,2 million de barils par jour supplémentaires, auquel s'ajoute le volume d'un million de barils qui avait été retiré volontairement par Riyad au début de l'année.

R. E.

## APRÈS LES DONNÉES ENCOURAGEANTES DE L'AIE SUR LA DEMANDE

**Les prix du pétrole progressent**

Bien aidés par des prévisions optimistes pour la demande de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui vont dans le sens de celles de l'Opep publiées la veille, les prix du pétrole étaient en hausse hier. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 72,68 dollars à Londres, en hausse de 0,22% par rapport à la clôture de jeudi. A New York, le baril de WTI pour le mois de juillet gagnait 0,18%, à 70,42 dollars. Le Brent et le WTI évoluent à des niveaux record: ils ont atteint jeudi 72,93 dollars et 70,65 dollars, une première depuis respectivement mai 2019 et octobre 2018. «Le marché semble se concentrer entièrement sur la reprise (robuste) de la demande à l'heure actuelle», explique Eugen Weinberg,

analyste de Commerzbank. La demande mondiale de pétrole, qui s'était effondrée avec la crise sanitaire, devrait continuer de se reprendre et «d'ici la fin de 2022» elle «devrait surpasser les niveaux d'avant-Covid», prédit d'ailleurs l'AIE, dans un rapport contenant ses premières prévisions détaillées pour l'an prochain. Avant-hier, c'est l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) qui tablait déjà sur une accélération de la reprise de la demande pétrolière au cours de la deuxième partie de cette année, dans la dernière édition de son rapport mensuel. Les analystes de JBC pointent de surcroît le soutien aux prix apporté par «de nouveaux problèmes dans l'approvisionnement en Libye, la production ayant été entravée par des défauts

d'infrastructures dans l'ouest du pays». «Le retour des exportations de pétrole iranien semble avoir perdu son effet de choc», complète Weinberg. Les prix de l'or noir ont brièvement flanché jeudi en cours de séance américaine avant de se reprendre après que Washington eut annoncé avoir levé des sanctions contre d'anciens responsables iraniens, en pleine négociation sur le nucléaire avec Téhéran. Si ces pourparlers aboutissent, la levée d'un certain nombre de sanctions économiques, dont l'embargo sur le pétrole en vigueur depuis 2018, pourrait conduire à une augmentation drastique de la production iranienne, une menace pour l'équilibre entre l'offre et la demande, et pour les cours du brut.

R. E.

## TRAVAIL DES ENFANTS

## Un taux «très faible» en Algérie

*Le Secrétaire général du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Ali Louhaidia, a indiqué jeudi que des enquêtes de l'Inspection du travail montraient un taux de travail « très faible » des enfants dans les entreprises économiques publiques et privées tant dans le secteur formel qu'informel.*

« Les enquêtes réalisées par l'Inspection du travail confirment l'existence de ce phénomène à un très faible taux, moins de 0,5%, au niveau des entreprises économiques publiques et privées des deux secteurs, formel et informel », a précisé M. Louhaidia dans une allocution lue au nom du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Lachemi Djaaboube, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants. Il a souligné, dans ce sens, que « ce faible taux s'explique par la concrétisation, par l'Algérie, de ses engagements internationaux et régionaux, après la ratification des traités et conventions internationaux, ainsi que par la conjugaison des efforts de tous les acteurs (départements ministériels, partenaires socio-économiques et société civile). Rappelant que l'Algérie figure parmi les pays qui accordent une importance majeure à la situation de l'enfant, le SG du ministère du Travail a mis en exergue les nombreuses mesures prises sur les plans juridique, organisationnel ou insti-



tutionnel, « ce qui a permis d'obtenir des résultats très positifs face à ce phénomène », a-t-il ajouté. Il a affirmé, à ce propos, que la lutte contre le travail des enfants « est l'une des priorités sectorielles, notamment à travers l'intensification des

opérations de contrôle, de sensibilisation et de lutte contre les cas signalés », rappelant les programmes nationaux tracés pour la protection et la promotion de l'enfance.

APS/S. A.

## MOSTAGANEM

### Mise en échec d'une tentative d'émigration clandestine

Les services de la sûreté de wilaya de Mostaganem ont mis en échec, durant les 24 dernières heures une tentative d'émigration clandestine par mer de 11 personnes, a-t-on appris jeudi de source sécuritaire. Ces individus dont l'âge varie entre 16 et 31 ans ont été arrêtés à bord d'une embarcation de pêche dotée d'un moteur 40 chevaux à quelques miles marins au Nord de la ville de Mostaganem, a-t-on indiqué.

APS

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

### 12 morts et 429 blessés en une semaine

Douze personnes ont trouvé la mort et 429 autres ont été blessées dans 350 accidents de la circulation survenus en zones urbaines entre le 01 et le 07 juin, a indiqué, jeudi, un bilan de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Par rapport à la précédente semaine, le bilan fait état d'une baisse du nombre d'accidents (-33), mais aussi de blessés (-54), contre une hausse du nombre de décès (+01), a précisé la même source. Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents (96%), du fait du non respect du code de la route, du non respect de la distance de sécurité et de l'excès de vitesse, la fatigue et le manque de concentration, en sus d'autres facteurs liés à l'état du véhicule, ajoute le document. Dans ce cadre, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) invite, une nouvelle fois, les usagers de la route à la prudence et au respect du code de la route, rappelant le numéro vert 15-48 et le numéro de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24h/24.

S.A/APS



## SALON VIRTUEL DES PRODUITS DE LA FEMME RURALE ET AU FOYER

## Objectif, promotion de la production nationale

Une rencontre a été organisée, mercredi, au siège du ministère des Affaires étrangères pour annoncer le lancement du projet du premier Salon virtuel des produits de la femme rurale et au foyer bénéficiaire du microcrédit et ce dans le cadre de la mise en œuvre du programme intersectoriel visant à soutenir les efforts de la femme productrice. La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouthar Krikou a supervisé cette rencontre, en compagnie du ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum et du ministre de la numérisation et des statistiques, Hocine Cherhabil et de représentants d'instances onusiennes. Ce projet se veut une exposition virtuelle comportant divers espaces réservés aux exposants, dont, entre autres, ceux destinés à l'exposition des produits de l'art décoratif, du cuivre, des bijoux et

plusieurs autres domaines, permettant ainsi au visiteur de s'enquérir de divers produits via les photos et les vidéos. Il vise en outre à « encourager » les femmes bénéficiaires du microcrédit dans le cadre de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), notamment les femmes rurales, afin d'exhiber leurs créations au public via « un espace électronique simulant une véritable exposition ». Selon les organisateurs, cette initiative s'inscrit « dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement, notamment le volet relatif au soutien de la femme au foyer pour l'encourager à contribuer à la production nationale et pour qu'elle soit un acteur en matière de développement et, partant, apporter une valeur ajoutée à l'économie nationale ». Mme Krikou a affirmé que cette rencontre « vient pour évaluer l'état de la concréti-

sation effective du programme intersectoriel pour soutenir la contribution de la femme au foyer, notamment rurale, dans la production nationale, en exécution des instructions du président de la République ». De son côté, M. Boukadoum a affirmé que ce salon virtuel intervient « dans le cadre de la concrétisation du programme national sectoriel d'appui à la femme dans l'économie nationale conformément aux instructions du président de la République », estimant que cette manifestation constitue « une nouvelle occasion pour faire connaître les capacités économiques et de production de la femme rurale et de la femme au foyer en œuvrant à leur promotion en vue de faire face aux différents obstacles susceptibles de faire réduire les chances d'accès de ces produits aux marchés nationaux et internationaux ».

APS

## Qahwa fi goubli |

## Tiha ou noudha...

On peut trébucher et se relever illico, comme on peut en subir des séquelles, voir même y laisser sa peau dans les cas extrêmes et ou inattendus. Car souvent on se ramasse au moment où on s'y attend le moins. Et ce caractère soudain et imprévisible accentue les dégâts. Sauf à avoir des réflexes vraiment exceptionnels. Etre un grand sportif comme bibi par exemple...Hi hi hi hi ! L'homme est-il prisonnier de son passé? Voilà une question aussi complexe qu'embarrassante...D'ailleurs dès l'instant où on est prisonnier de quelqu'un ou de quelque chose sinon les deux, les choses se compliquent. Car si c'est une blessure elle ressurgira toujours d'une

maniéré ou d'une autre, à la faveur d'une rencontre par exemple, fut-elle sur face book, au cours d'une cuite ou tout simplement par besoin irréprouvable de se vider. Et trouver si possible une oreille pour vous écouter de l'autre côté du parloir quand ce n'est pas de la vie elle-même...Pourtant il est des blessures qui ne guérissent jamais tant à peine se cicatrisent-elles juste l'espace d'un relais fugace. Avant de vous replonger dans un "splendide isolement" histoire de vous rappeler que la vie triomphe toujours des plus rudes batailles. Et pour en avoir livré quelques unes y compris contre des moulins à vent je me permets d'apposer mon cachet sur l'affirmation...Ceci dit et quel que soit

x aucune blessure n'a droit d'empêcher quelqu'un de vivre au mieux de ses aptitudes et capacités à le faire et y faire face. Car au fond que peut bien être une vie sans quelques coups de griffes ou éraflures de circonstance? D'autant plus que tiha ou noudha font partie intégrante de toute vie normalement constituée. Sauf à vouloir se retrancher une bonne fois pour toute dans sa thébaïde...Tout en prenant le risque y compris ainsi de ne pas échapper à sa destinée. Destinée? Voilà un mot qui fait si peur aux uns et fait sourire d'autres... En attendant que chaque destin attende sa destinée...Elmektoub pour les intimes...

A. Zentar

## POUR DÉVELOPPER LA FILIÈRE DE L'AIL À OUM EL BOUAGHI

# Les producteurs misent sur les nouvelles mesures

*Les producteurs d'ail de la wilaya d'Oum El Bouaghi misent beaucoup sur les mesures incitatives prises par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural à l'effet de développer davantage la filière.*

Approchés par l'APS, les producteurs d'ail d'Oum El Bouaghi, classée parmi les premières régions productrices de cette plante condimentaire, ont ainsi exprimé leur détermination à relever le défi pour booster la filière Ail, en traçant l'objectif d'augmenter notamment les surfaces exploitées si les conditions idoines et les dispositions de la feuille de route ministérielle sont concrétisées de manière «efficiente». Le ministère a décidé de nouvelles mesures dont l'accompagnement technique des agriculteurs et des facilitations pour la commercialisation de la production. L'agriculteur Ali Belmanaâ a estimé que les mesures incitatives décidées par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural pour développer la filière de l'ail « permettront sans nul doute, une fois mises en application, d'encourager les producteurs à multiplier leurs efforts et augmenter la production d'ail ». Il a ajouté que ces mesures répondent aux préoccupations des agriculteurs et des producteurs d'ail, dont «l'acquisition du matériel nécessaire à des prix subventionnés, l'accompagnement technique des cultivateurs et la garantie de commercialisation et de stockage de la récolte pour éviter la mévente». Au titre de l'actuelle saison agricole, faut-il le rappeler, pas moins de 517 ha ont été consacrés à cette culture dont 470 ha concentrés dans la région d'Ouled Hamla. Dans le cadre d'une première expérience locale, 50 ha des terres de la ferme pilote Aouabdia Tahar, située dans la région d'Ouled Hamla, (à l'Ouest d'Oum El Bouaghi) ont été ainsi réservés à la production des semences d'ail, en plus de 30 ha dédiés à l'ail de consommation, a fait savoir Ali Belmanaâ qui active dans cette ferme. De son côté, le président du conseil interprofessionnel des filières ail et oignon de la wilaya d'Oum El Bouaghi, Amar Bouabdallah, a souligné que compte tenu des potentialités agricoles locales, cette wilaya est éligible à devenir «leader» dans cette filière, insistant notam-



ment sur «l'extension de la culture des semences d'ail». En outre, M. Bouabdallah a mis l'accent sur la nécessité de concrétiser la feuille de route du ministère et la batterie de mesures prises sur le terrain pour l'obtention de résultats «efficients», appelant à lever les verrous administratifs qui entravent les agriculteurs et à œuvrer davantage à «organiser la filière ail en prêtant attention aux préoccupations des agriculteurs et créer des canaux de communication entre les agriculteurs et l'administration».

### LES NOUVEAUX MÉCANISMES VONT REDYNAMISER LA FILIÈRE

Le chef du service de régulation de la production et du soutien technique de la Direction des services agricoles (DSA), Fayçal Amara, a détaillé la feuille de route tracée par le ministère de tutelle dans le cadre de sa nouvelle orientation pour le développement de la production de l'ail à l'échelle nationale. Il s'agit, explique M. Amara, d'une feuille de route qui prévoit d'assurer «l'accompagnement technique des agriculteurs à travers notamment de comités de wilaya de suivi, d'orientation, de vulgarisation et de proposition de solutions pour la protection des récoltes». Le programme du ministère de l'Agriculture et du Développement rural comporte également «des mesures de facilitation pour la création de coopératives agricoles, l'accès aux outils de travail et la commercialisation de la production loin de toute forme de spéculation», a-t-il ajouté. M. Amara a, à ce titre rappelé que les mesures incitatives destinées aux agriculteurs sont stipulées par l'arrêté ministériel n 277 de l'année 2021, fixant les conditions d'adhésion au programme de régulation de l'ail sec destiné à la consommation à travers de conventions à conclure entre le producteur et l'opérateur stockeur. «La DSA est chargée de concrétiser le

contenu de cet arrêté en coordination avec la Chambre agricole de la wilaya, le Conseil interprofessionnel des filières ail et oignon et les opérateurs économiques», a fait savoir M. Amara selon qui «la porte du dialogue est ouverte par l'administration pour l'ensemble des acteurs de la filière».

### EXPORTER LE SURPLUS DE LA PRODUCTION EN POINT DE MIRE

Au cours du séminaire régional organisé récemment à Ain M'lila (Oum El Bouaghi) sur la culture de l'ail, en présence de directeurs centraux, du directeur général de l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (ONILEV), du président du Conseil national interprofessionnel des filières ail et oignon, les intervenants ont abordé les mécanismes décidés par le ministère de tutelle pour permettre aux producteurs de travailler sans appréhensions en sus des facilités accordées pour la transformation et l'exportation de l'ail. Les participants à la rencontre avaient notamment souligné que «l'Algérie est parvenue à atteindre une autosuffisance en matière d'ail, interdisant ainsi son importation depuis 2018», ce qui a permis, selon eux, au Trésor public d'économiser 16 millions de dollars annuellement destinés auparavant à importer plus de 13.000 tonnes d'ail. Le directeur de l'ONILEV, Mohamed Kharroubi avait rappelé lors de cette rencontre, que l'Algérie prévoit au titre de la feuille de route 2020-2024 tracée par le ministère de l'Agriculture, d'exporter le surplus de la production d'ail vers l'étranger. M. Kharroubi avait également rappelé, qu'en 2019, l'Algérie avait exporté 160 tonnes d'ail vers, entre autres, l'Espagne. Les présents à la rencontre, ont également mis l'accent sur l'importance d'encourager la production de l'ail de semence afin de réduire graduellement son importation, jusqu'à atteindre l'autosuffisance.

### WILAYAS DU SUD

## La DGSN lance un concours de recrutement

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a annoncé, jeudi, le lancement d'un concours de recrutement du personnel assimilé et d'agents contractuels au profit des habitants des wilayas du Sud. Le concours de recrutement sur titre concerne les personnels assimilés (spécialité santé), au profit du Centre médico-social de la Sûreté de la wilaya de Tindouf. Il s'agit également du recrutement, par voie de sélection, d'agents contractuels assimilés, dans les différents corps et grades au profit des wilayas du Sud suivantes: Adrar, Biskra, Béchar, Ouargla, Tindouf, Ghardaïa, Bordj Badji Mokhtar, Béni Abbès, In Guezzam et Touggourt. La DGSN informe les intéressés qu'ils peuvent télécharger et imprimer le formulaire de participation au concours et prendre connaissance des conditions de recrutement et du dossier à fournir, sur son site électronique et sa page Facebook.

### NOUVELLES WILAYAS

## Les directeurs de tourisme installés

Les directeurs du tourisme, de l'artisanat et du travail familial des 10 nouvelles wilayas du sud du pays (In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, El Meghaier, El Menia, Djanet, Beni Abbès, Timimoun, El Bayadh, Ouled Djellal et In Salah) ont été installés, mercredi, à Alger. Supervisant la cérémonie d'installation de ces directeurs, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Ali Boughazi a mis l'accent sur l'impératif «de prendre en charge ces zones frontalières en vue d'y créer un développement durable notamment dans les domaines agricole et touristique». Il a mis en avant l'importance d'aider les nouveaux directeurs à «mieux s'occuper de l'activité touristique vu que la plupart de ces wilayas regorgent d'«atouts touristiques» exceptionnels, d'où la nécessité de leur accorder un intérêt particulier en vue d'y créer un développement durable et garantir l'égalité des chances, car il s'agit là, poursuit le ministre, «de concrétiser une véritable



industrie touristique et de renforcer le tourisme interne pour attirer les touristes». Qualifiant le nouveau découpage territorial de «très important» puisqu'il contribue à «créer un équilibre territorial tel que stipulé dans le Schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT) à l'horizon 2030», le ministre a appelé à diversifier le tourisme et à réaliser de nouveaux circuits et destinations selon les besoins des clients, tout en tirant les leçons et les enseignements des impacts dus à la pandémie de la COVID-19 sur l'activité touristique et ce «à travers la mise en place d'une nouvelle stratégie pour faire décoller le secteur». M. Boughazi a indiqué qu'il est indispensable d'accorder une importance à l'artisanat et au travail familial dans ces wilayas «au regard de la diversité de leurs activités artisanale et artistique», ajoutant que l'artisanat vient compléter l'activité touristique, vu que le produit artisanal algérien se distingue par sa qualité.





## SOUK AHRAS

# Caravane de solidarité au profit des habitants de Ghaza

**Une caravane de solidarité composée de 72 tonnes de denrées alimentaires et de fournitures médicales au profit des Palestiniens de Ghaza a pris le départ, mardi dernier, depuis l'université Mohamed Cherif Messaadia de la wilaya de Souk Ahras.**

Dans ce contexte, la directrice locale du commerce, Dalila Bounaâs a indiqué que cette caravane, dont le lancement a été présidé par le wali, Lounès Bouzegza, en présence du président du comité de wilaya du Croissant Rouge algérien (CRA), Mohamed-Laid Agouni, comprend six (6) semi-remorques chargés de 72 tonnes de denrées alimentaires dont du sucre, des légumes secs, l'huile de table, tomate, farine et des pâtes, en plus de 7 groupes électrogènes et 20 cartons de médicaments et de fournitures médicales. La même responsable a ajouté que cette caravane de solidarité se rendra au Palais des expositions (Safex) à Alger, où les aides alimentaires et les fournitures médicales envoyées des différentes wilayas du pays seront stockées avant leur transfert vers Ghaza. De son côté, le président du comité de wilaya du CRA, M. Agouni a déclaré que 20 jeunes volontaires de cette organisation humanitaire ont été mobilisés pour accompagner la caravane à Alger et remettre les aides au Comité central du Croissant-Rouge algé-



rien, qui se chargera de concert avec le ministère du Commerce d'acheminer ces dons aux habitants de Ghaza. Selon la même source, l'acheminement de ces

aides a été confié au Croissant-Rouge algérien, en tant qu'organisme humanitaire protégé par le droit international humanitaire (DIH) et les Conventions de

Genève pour la protection des victimes de la guerre. Par ailleurs, le comité local du Croissant-Rouge algérien (CRA) de la wilaya de Souk Ahras organisera prochainement une caravane de solidarité composée de denrées alimentaires au profit de la communauté algérienne établie dans les gouvernorats d'El Kef et Djendouba en Tunisie, eu égard aux conditions économiques difficiles résultant de la pandémie de la Covid-19. De son côté, le wali de Souk Ahras a précisé que cette caravane de solidarité s'inscrit dans le cadre de la solidarité avec le peuple palestinien, saluant la contribution des opérateurs économiques de cette wilaya frontalière qui se sont engagés dans diverses opérations de solidarité, dont celles visant à lutter contre les répercussions du coronavirus ou encore les actions destinées aux habitants affectés par les inondations qui ont affecté plusieurs régions du pays. Cette caravane, de bienfaiteurs et d'opérateurs économiques de Souk Ahras constitue une contribution visant à alléger les souffrances des citoyens de Ghaza.

## ZONES HUMIDES

## Près de 1 930 oiseaux aquatiques recensés à Ouargla et Touggourt

Pas moins de 1 929 oiseaux aquatiques ont été recensés durant le mois de mai dernier par les ornithologues dans les zones humides et plans d'eau des wilayas d'Ouargla et Touggourt, a-t-on appris mercredi auprès de la Conservation des forêts de Touggourt. Inscrite au titre des activités des ornithologues menées dans le cadre de la journée mondiale des oiseaux migrateurs, l'opération, ciblant les oiseaux nidifiant dans la région, a permis de répertorier différentes espèces avifaunes, à leur tête le Flamant rose (752 individus), le Tadorne Casarca (700), l'échasse blanche (305), ainsi que d'autres espèces, a précisé à l'APS la responsable du sec-

teur des forêts de Touggourt, Nedjla Adhamou. Les plans d'eau et zones humides à travers le territoire des wilayas d'Ouargla et Touggourt constituent, en cette période de l'année, des lieux de prédilection et des sites de nidification pour les oiseaux migrant d'Europe vers l'Afrique, a-t-elle expliqué.

Selon Mme Adhamou, ce recensement enrichira la base de données et de suivi du secteur des Forêts, et permettra l'identification des effectifs et espèces avifaunes en mouvement dans la région, la définition des facteurs climatiques de chaque région et les voies de protection de cette richesse avifaune.

## INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE DE CONSTANTINE

## Développer la coopération interafricaine

L'ambassadeur de la République d'Ethiopie en Algérie Nabit Geta-chaw, en visite mercredi à Constantine, s'est intéressé à l'industrie pharmaceutique développée au niveau de cette wilaya soulignant l'importance de «consolider la coopération économique bilatérale». «L'industrie pharmaceutique développée à Constantine figure parmi les thèmes à débattre et à discuter en vue de consolider la coopération économique et les échanges commerciaux bilatéraux entre l'Algérie et l'Ethiopie», a affirmé l'ambassadeur éthiopien au terme d'une réunion avec les opérateurs économiques de Constantine,

organisée à la Chambre de commerce et d'industrie Rhumel (CCIR). Qualifiant cette ville de «cité commerciale importante», le diplomate a indiqué que son pays œuvre à «établir une coopération avec la CCIR de Constantine et investir dans différents secteurs économiques développés au niveau de cette wilaya, notamment dans les domaines pharmaceutique et de la construction». La réunion a été mise à profit pour mettre en avant les opportunités d'affaires et d'investissements à développer entre les deux pays, a ajouté le diplomate qui a souligné l'importance de "créer des liens de coopération pour

une économie forte». Pour sa part, le président de la CCIR, Mohamed Larbi Souici, qui a évoqué les «performances réalisées par l'Ethiopie», notamment dans le domaine économique, a plaidé pour l'installation d'un Conseil d'affaires algéro-éthiopien afin de développer davantage les opportunités d'échanges et de coopération. M. Souici a insisté également sur l'intérêt de développer une «coopération interafricaine», notamment entre l'Algérie et l'Ethiopie, et la mise en place d'un «marché africain commun» pour promouvoir les échanges et la coopération au service de l'économie.

## LUTTE CONTRE LES MTH À ORAN

## Une opération de curage des caves et des vides lancée

L'OPGI (Office de promotion et de gestion immobilière) de la wilaya d'Oran, a lancé une vaste opération portant sur le curage des caves et des vides sanitaires, afin d'éviter toute propagation des maladies à transmission hydrique (MTH) et bien d'autres cas épidémies. L'opération lancée, il y a quelques jours, prévoit l'évacuation et le nettoyage des vides sanitaires et des caves, la réparation des canaux usés et détériorés. Les premières opérations ont ciblé plusieurs cités réparties sur les communes de Oued Tlelat, Gdyl, Oran ainsi qu'à Belgaïd. L'OPGI a aussi procédé au nettoyage des réseaux d'assainissement et autres canalisations à la cité Yaghmoracen. Dans certains immeubles les caves posent un véritable problème de santé publique. Les caves inondées représentent un endroit propice à la prolifération de rongeurs et de moustiques. Selon certaines sources, les services municipaux font face à d'énormes problèmes liés aux défections des réseaux de canalisations, surtout que ces caves se transforment, après chaque précipitation en de véritables puits gorgés d'eau, présentant des dangers potentiels. L'obstruction des canalisations par des corps solides rejetés par les résidents sont à l'origine de ces problèmes récurrents dus aux mauvais comportements d'une partie de ces résidents. Vidanger l'ensemble des caves inondées de la ville d'Oran, c'est l'objectif visé par les services communaux et ceux de l'OPGI. Ce dernier, rappelons-le, s'occupe de l'évacuation des caves et de la réparation des canaux détériorés pour laisser place aux services de l'hygiène des communes qui s'occuperont de l'utilisation des insecticides pour la lutte contre les moustiques. Cette action est une urgence surtout que les eaux stagnantes dans ces caves représentent un grand danger pour la santé publique. Les résidents des anciennes et nouvelles cités de la ville sont exposés à la prolifération des rats qui vivent dans les caves et qui empruntent, surtout de nuit, les marches d'escaliers, les colonnes montantes, créant ainsi une vive frayeur chez les locataires qui usent de vigilance pour emprunter les escaliers. La difficulté essentielle réside dans la vidange des caves inondées qui nécessitent une série de mesures spécifiques. Les caves ciblées sont souvent difficiles d'accès, car hermétiquement condamnées par les locataires. Et il n'échappe à personne que lorsque les caves ne sont pas inondées, elles sont squattées illégalement par des familles entières, où transformées en débarras pour le dépôt de toutes formes d'objets inutiles. Notons qu'un programme annuel est tracé en coordination avec les services d'hygiène communaux pour assainir ces caves, à la faveur d'un recensement effectué par les services de l'OPGI, sachant que certains vides ont déjà été évacués et assainis alors que d'autres sont programmés pour les prochaines journées.



Votre quotidien  
chaque jour  
chez votre buraliste

LES ETATS-UNIS ET L'UE APPELLENT À METTRE FIN  
AU «CAUCHEMAR HUMANITAIRE» AU TIGRÉ

## «La communauté internationale doit agir»

**Jeudi dernier, à la veille d'un Sommet des dirigeants du G7 au Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union européenne (UE) ont lancé un appel pressant à l'action contre un début de famine provoqué par le conflit dans la région éthiopienne du Tigré.**

«**L**a famine est peut-être déjà en cours dans certaines zones, menaçant la vie de centaines de milliers de personnes. C'est inadmissible», a lancé l'ambassadrice américaine aux Nations unies, Linda Thomas-Greenfield, lors d'une visioconférence internationale organisée par les Etats-Unis et l'UE. «Pour éviter une catastrophe humanitaire, l'ensemble de la communauté internationale doit agir directement et indirectement, rapidement et avec vigueur», a soutenu Janez Lenarcic, le commissaire européen chargé de la gestion des crises. L'ambassadrice américaine a déploré l'incapacité du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU) à organiser une réunion publique pour mettre fin à la crise. Une réunion à huis clos est prévue le 15 juin. «Nous assistons à un cauchemar humanitaire [...] Nous ne pouvons pas laisser l'Ethiopie mourir de faim. Nous devons agir maintenant», a déclaré Mme Thomas-Greenfield, dénonçant une urgence

«provoquée par l'homme». Le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, lauréat du prix Nobel de la paix 2019, a envoyé l'armée fédérale au Tigré en novembre 2020 pour arrêter et désarmer les dirigeants du Front de libération du peuple du Tigré (TPLF), parti à l'époque au pouvoir dans cette région du nord du pays et qui défiait le gouvernement central.

Il avait alors promis une opération militaire courte, mais les combats se poursuivent et de nombreux rapports font état



d'atrocités, notamment le recours généralisé au viol.

### «NOUS AVONS BESOIN QUE TOUT LE MONDE SE MOBILISE»

Les Nations unies ont déclaré que plus de 90 % des plus de 5 millions de personnes vivant au Tigré avaient besoin d'une aide alimentaire d'urgence et ont lancé un appel pour obtenir plus de 200 millions de dollars (environ 165 millions d'euros) afin d'intensifier leur réponse. «La famine sévit maintenant dans le Tigré», a

déclaré Mark Lowcock, chef des opérations humanitaires des Nations unies : « Nous avons vraiment besoin que tout le monde se mobilise. » Par ailleurs, «quelque 30 000 enfants souffrant d'une sévère malnutrition courent un grand risque de mourir», a ajouté James Elder, porte-parole de l'Unicef.

Les Etats-Unis ont annoncé un financement supplémentaire de 181 millions de dollars pour « fournir des denrées alimentaires vitales, des produits agricoles, de l'eau potable, des abris, des soins de santé

et des services essentiels » aux personnes dans le besoin au Tigré. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a pour sa part évoqué mercredi une aide de 250 millions d'euros «pour lutter contre la faim», dont 50 millions d'euros spécialement alloués au Sahel et à l'Afrique de l'Est. Mais l'acheminement de l'aide est bloqué par les belligérants. La directrice de l'Agence américaine pour le développement international (Usaid), Samantha Power, a accusé les alliés militaires de l'Ethiopie d'avoir «brûlé et pillé des semences et du matériel agricole et abattu des bœufs pour s'assurer que les champs restent en jachère, tant ils sont déterminés à éliminer les moyens de subsistance ».

« Ces mêmes forces ont menacé, intimidé, détenu et même tué des travailleurs humanitaires qui tentaient de nourrir les personnes affamées, a-t-elle ajouté. Nous savons ce qui se passe au Tigré, malgré la nature complexe du conflit et les tentatives du gouvernement éthiopien de le cacher. Cela impose de faire tout ce que nous pouvons pour y mettre fin. » Les Etats-Unis ont décidé d'imposer des restrictions de visas à des responsables érythréens et éthiopiens accusés d'avoir attisé le conflit. Washington a par ailleurs annoncé des restrictions « à grande échelle » en matière d'assistance économique et sécuritaire à l'Ethiopie. Quant à l'UE, elle a gelé depuis décembre le versement de quelque 90 millions d'euros d'aide budgétaire à l'Ethiopie.

AFP/R. I.

### MALI

## Les nouvelles autorités appelées au respect et à la mise en œuvre de l'Accord d'Alger

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a appelé, mercredi, les nouvelles autorités maliennes de transition au respect et à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

La Cédéao a lancé cet appel à l'issue d'une mission de deux jours entreprise à Bamako, par son médiateur dans la crise malienne et ancien président nigérian Goodluck Jonathan. «La mission a félicité le Président de transition pour sa prestation de serment et l'a encouragé à conduire la transition en conformité avec les promesses et engagements énoncés dans son

discours d'investiture», a indiqué un communiqué publié par la mission du médiateur de la Cédéao sur le site de l'organisation. Prenant acte de la nomination du Premier ministre Choguel Maiga, la mission de la Cédéao a réitéré «la nécessité de former un gouvernement inclusif qui devra faciliter la mise en œuvre de la transition» et «a salué les larges concertations du Premier ministre avec l'ensemble des acteurs socio-politiques incluant toutes les parties prenantes signataires de l'Accord d'Alger». Tout en les invitant «à décliner de façon précise les actions prioritaires qu'il urge d'entreprendre pour réussir la transition

dans les délais», la mission a encouragé les nouvelles autorités maliennes à renforcer les efforts sécuritaires avec tous les partenaires afin de créer un environnement paisible et apaisé afin que les prochaines élections soient inclusives, transparentes et crédibles», insistant «sur le respect et la mise en œuvre de l'Accord d'Alger». La mission a réitéré l'engagement de la Cédéao à accompagner le processus de transition au Mali et a invité les autres partenaires à soutenir les Maliens dans cette étape «délicate». Suite aux événements du 24 mai dernier ayant conduit à la démission du président de transition Bah N'Daw et du Pre-

mier ministre Moctar Ouane, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Cédéao ont organisé un sommet extraordinaire sur le Mali, le 30 mai à Accra au Ghana. A l'issue de ce Sommet, plusieurs recommandations ont été annoncées dont la nomination d'un Premier ministre civil et le respect de la période des élections par le nouveau président Assimi Goita. Ce dernier a prêté serment lundi et a immédiatement confirmé Choguel Maiga au poste de Premier ministre.

Celui-ci a promis, mercredi, à la mission de la Cédéao, qu'il formera son gouvernement d'ici dimanche prochain.

### TRAITEMENT DES OUIGHOURS PAR LA CHINE

## Un «crime contre l'humanité», selon Amnesty International

Emprisonnements de masse, torture, persécutions... Le traitement infligé par la Chine aux Ouïghours et à d'autres minorités musulmanes constitue des crimes contre l'humanité, conclut un rapport (PDF) d'Amnesty International publié jeudi 10 juin, le plus complet de l'organisation de défense des droits humains. Dans ce rapport de 160 pages, l'ONG dévoile des dizaines de nouveaux témoignages d'anciens détenus détaillant les "mesures extrêmes prises par les autorités chinoises depuis 2017 pour déraciner tradi-

tions religieuses, pratiques culturelles et langues locales" des minorités musulmanes de la région. Le rapport détaille les incarcérations de masse depuis 2017, qui se chiffrent en centaines de milliers, auxquelles s'ajoutent les internements dans des camps, qui atteindraient le million. Les témoignages recueillis évoquent l'éducation forcée infligée dans ces camps pour contraindre les victimes à désavouer l'islam et abandonner langue et pratiques culturelles, et à apprendre le mandarin et la propagande du parti communiste

chinois. Tous les anciens détenus interrogés par l'ONG rapportent des tortures et mauvais traitements, coups, privation de sommeil et de nourriture, électrocutions. Amnesty évoque la mort d'un détenu resté attaché pendant 72 heures sur une chaise spéciale, devant ses codétenus. Pékin conteste et affirme qu'il s'agit de centres de formation professionnelle destinés à éloigner cette minorité du terrorisme et du séparatisme, après de nombreux attentats meurtriers commis contre des civils par des Ouïghours.



## LES DOULEURS SOUS LES CÔTES

# Quand faut-il consulter ?

**Des douleurs ressenties dans la région sous-costale appelée "hypocondre" après manger, en respirant... ne doivent pas être prises à la légère. Elles peuvent signaler une maladie du foie, du pancréas, des reins ou une atteinte des voies biliaires. Il est recommandé de consulter un médecin.**

Les douleurs sous-costales droites apparaissent au niveau de l'hypocondre droit, la partie supérieure de l'abdomen. Les douleurs sous-costales gauches désignent les douleurs ressenties sur la partie supérieure de l'abdomen également mais du côté gauche (hypocondre gauche).

### LES CAUSES

**Du gaz dans les intestins.** L'une des principales causes de douleur dans cette région de l'abdomen est la présence de bulles de gaz dans le gros intestin. Cela provoque de l'inconfort digestif, des crises de colites. C'est tout à fait banal.

**Des calculs biliaires.** Des douleurs ressenties sous les côtes droites peuvent également être le signe d'une atteinte des voies biliaires appelée lithiase biliaire. Elle survient lorsque des calculs, qui se forment dans la vésicule biliaire, mettent en tension les voies biliaires. Il s'agit d'un trouble fréquent dans les pays occidentaux où au moins 20% de la population adulte en souffrent. Dans l'immense majorité des cas, la lithiase biliaire n'entraîne aucun symptôme et ne nécessite pas de traitement particulier. Mais parfois le calcul migre dans les voies biliaires, ce qui entraîne une douleur qu'on appelle la colique hépatique. Les personnes âgées, les femmes et les personnes obèses sont les plus à risque. Les personnes qui sont victimes d'une colique hépatique se plai-



gnent de douleurs intenses durant plusieurs minutes, voire plusieurs heures, qui peuvent irradier dans le dos et l'épaule droite. Des douleurs si violentes que la respiration est difficile et limitée. Une autre complication des calculs vésiculaires est la cholécystite aiguë. Il s'agit d'une infection de la vésicule biliaire qui associe des douleurs de l'hypocondre droit et de la fièvre modérée. Ce tableau clinique peut encore s'aggraver si le calcul sort du canal cystique et rejoint la voie biliaire principale. Les patients atteints de cette complication, nommée angiocholite, souffrent de douleurs intenses associée à une fièvre importante, des frissons et un ictère (jaunisse). Ce trouble est rare, mais c'est une urgence vitale. Les patients doivent être pris en charge très rapidement sinon ils risquent la septicémie.

**Une maladie du foie.** Les douleurs chroniques de l'hypocondre droit peuvent être le signe d'une maladie du foie. Les patients se plaignent alors d'une pesanteur au niveau de l'abdomen à droite sous les côtes. En cause : une augmentation du volume du foie (hépatomégalie). C'est notamment le cas du foie cardiaque, une trouble hépatique observé chez les patients atteints d'insuffisance cardiaque. Chez ces derniers, on observe une accumulation de sang dans le foie car les veines n'arrivent pas à le faire remonter jusqu'au cœur.

Les douleurs sous costales droites peuvent aussi signaler une tumeur du foie bénigne ou maligne (cancer). En cas de tumeur maligne, il peut s'agir d'un cancer primitif ou de métastases.

**D'autres causes diverses.** Les dou-

leurs sous-costales gauches peuvent être un signe révélateur de plusieurs affections telles que la colite (inflammation du côlon), la pancréatite (inflammation du pancréas), l'hydronéphrose et la tuberculose. Elles peuvent aussi résulter d'une forte pression au niveau du rein et des voies urinaires due à un calcul (colique néphrétique), de la présence de kystes ou d'un cancer du rein.

### DIAGNOSTIC

Le premier examen à réaliser systématiquement est une échographie abdominale pour repérer d'éventuels calculs dans la vésicule ou les voies biliaires, ou une tumeur du foie. En parallèle, il est également indispensable de réaliser une prise de sang afin d'effectuer un bilan hépatique. Cette analyse permet de détecter toute anomalie hépatique.

Il faut vérifier le taux des transaminases, la gamma GT, les phosphatases alcalines, la bilirubine totale. Si les douleurs sont dues à un trouble hépatique, les taux seront en augmentation si les résultats de l'échographie et du bilan sanguin sont négatifs.

### QUAND FAUT-IL CONSULTER ?

D'une façon générale, toute douleur de l'hypocondre droit mérite une consultation chez le médecin. Dans un grand nombre de cas, les douleurs de l'hypocondre droit sont en réalité des douleurs du gros intestins induites par des gaz ou une constipation.

### LES TRAITEMENTS

Dans le cas où les calculs situés dans la vésicule ou les voies biliaires sont retrouvés par hasard chez un patient qui ne souffre pas d'un traitement n'est nécessaire.

En revanche, chez les patients qui présentent une colique hépatique, il est recommandé de réaliser une intervention chirurgicale pour enlever la vésicule biliaire (cholécystectomie) puisqu'elle est à l'origine des calculs.

## HERNIE HIATALE

# Comment la soigner (glissement ou roulement) ?

La hernie hiatale est la lésion la plus fréquente de l'appareil digestif puisqu'elle concerne 20 à 60%. Comment la soigner ? Quels sont ses symptômes ? Existe-t-il des traitements naturels ?

### DÉFINITION

Une hernie hiatale est le passage d'une portion de l'estomac à travers l'orifice œsophagien du diaphragme (appelé hiatus œsophagien). Celui-ci survient lorsque les moyens de fixation de l'estomac et du bas de l'œsophage sont défaillants.

"En temps normal, le hiatus permet à l'œsophage de traverser le diaphragme pour amener les aliments jusqu'à l'estomac.

Mais s'il s'élargit, cet orifice peut alors laisser remonter une partie plus ou moins importante de l'estomac." Il existe deux types de hernie hiatale : par glissement et par roulement.

#### • HERNIE HIATALE DE TYPE 1, PAR GLISSEMENT

La hernie hiatale de type 1 ou par glissement représente 90 % des cas. "Une petite partie de l'estomac remonte dans le thorax, via l'œsophage, formant une petite ampoule de 2-3 cm. Cette anomalie peut être responsable de brûlures d'estomac et surtout des reflux

gastro-œsophagiens. Elle est néanmoins relativement bénigne.

#### • HERNIE HIATALE DE TYPE 2 OU PAR ROULEMENT

La hernie hiatale de type 2 ou par roulement représente 10 % des cas. La partie la plus volumineuse de l'estomac s'enroule sur lui-même et passe à travers le diaphragme, tandis que le bas de l'œsophage reste en place. Les hernies hiatales par roulement sont peu fréquentes et elles sont difficiles à détecter car elles ne génèrent pas de troubles très particuliers. Pourtant, au fil du temps elles peuvent s'aggraver et entraîner de petites hémorragies, des douleurs gastriques ou des troubles respiratoires.

### SYMPTÔMES

• Les symptômes d'une hernie hiatale par glissement s'apparentent à ceux d'un RGO (brûlures œsophagiennes et sensations de remontées acides), le liquide gastrique étant refoulé vers l'œsophage. Des douleurs peuvent être ressenties sur la partie haute de l'abdomen. Des régurgitations alimentaires, parfois acides, se font ressentir surtout après les repas ainsi que des rots, un hoquet et des nausées, de la toux en particulier la nuit, ainsi que de difficultés à avaler.

Mais parfois cette affection est asymptomatique.

• En présence d'une hernie par roulement, les symptômes sont variables : des signes de RGO plus discrets après les repas, parfois des ballonnements et des nausées, un hoquet ainsi qu'une sensation de blocage des aliments au moment de la déglutition.

### CAUSE

L'âge est un facteur de risques : 70 % des personnes de plus de 70 ans sont concernées par une hernie hiatale car en vieillissant le diaphragme perd de sa tonicité et le hiatus a tendance à s'élargir, favorisant la remontée de l'estomac. La hernie par roulement peut aussi être due à un défaut congénital ou un traumatisme.

### DIAGNOSTIC

Des examens sont indispensables. Pour rechercher une hernie hiatale, on procède à une gastroscopie qui permet de visualiser l'œsophage et la paroi de l'estomac, et, au besoin, à une radiographie du thorax et scanner du thorax et de l'abdomen. Cet examen est systématique dès 45 ans en présence d'un RGO présentant des signes d'alerte comme : réveils nocturnes, douleurs importantes irradiants dans le dos.

### TRAITEMENT

Un traitement médical sera mis en place pour traiter les symptômes.

• Il consiste à diminuer le reflux gastro-œsophagien en adoptant des règles hygiéno-diététiques. Ne pas se coucher trop tôt après un repas mais attendre 2 à 3 heures et perdre 3 à 4 kg.

• Des médicaments comme des anti-acides et des antisécrétoires sont prescrits pour diminuer l'acidité gastrique.

• Si le traitement est inefficace, on procédera à une intervention chirurgicale pour repositionner l'estomac dans l'abdomen et resserrer l'orifice hiatal. Elle se pratique le plus souvent sous coelioscopie.

• Côté plantes, la réglisse est intéressante, car elle soulage à la fois l'estomac et le pharynx, souvent irrités par le reflux.

Pour la dyspepsie, misez sur le fenouil, la camomille, la mélisse, la marjolaine, le basilic, le curcuma, le gingembre et l'aubier de tilleul sont efficaces.

Toutes ces plantes sont à prendre en tisane, à la dose d'une cuillerée à café à laisser infuser 5 minutes dans l'eau bouillante. Ces plantes n'ont aucune contre-indication, sauf la réglisse qu'il vaut mieux éviter si on souffre d'hypertension.

## RELANCE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

# Djerad préside un conseil interministériel

**Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a présidé, jeudi à Alger un conseil interministériel consacré à l'examen du dossier relatif à la relance de l'industrie cinématographique, et annonce une série de dispositions pour redynamiser ce secteur, indique un communiqué des services du Premier ministre.**

**C**e conseil qui s'est tenu dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations et des engagements du Président de la République pour le développement de l'industrie cinématographique et culturelle, a permis d'identifier les problèmes rencontrés dans ce domaine et de dégager un plan d'action à même d'asseoir une véritable



industrie cinématographique et de créer une dynamique économique autour de cette activité. Le Premier ministre a donné instruction pour la mise en place un groupe de travail multisectoriel, élargi aux

experts et aux professionnels du cinéma, chargé de proposer les adaptations nécessaires à apporter aux instruments juridiques et à l'organisation institutionnelle régissant l'activité cinématographique.

Il a également décidé d'élaborer, dans les plus brefs délais, un projet de décret exécutif "permettant le transfert des salles de cinéma, gérées actuellement par les collectivités locales, vers le ministère de la Culture et des Arts". Une opération "d'évaluation des coûts de réhabilitation pour les salles de cinéma qui sont dans un état de détérioration" et de "recensement des espaces pouvant servir d'assiette pour la réalisation de studios de cinéma" sont également à l'ordre du jour. Dans le volet de la formation, le Premier ministre a donné instruction pour "élargir l'offre de formation professionnelle dans les métiers du cinéma en augmentant les spécialités et en modernisant les équipements pédagogiques nécessaires", précise le communiqué. Il a, par ailleurs demandé une évaluation de "l'efficacité des dispositifs financiers de soutien direct et indirect à l'industrie cinématographique en vue de les adapter aux besoins de la nouvelle stratégie dans ce domaine et d'encourager la participation du secteur privé dans la chaîne des valeurs de l'industrie cinématographique, la production, la distribution et l'exploitation", conclut le communiqué.

## SEPTIÈME ART ET NOUVEAUX TEXTES

# Voir mieux et plus grand...

Du nouveau dans le management du secteur culturel : aucune place au bricolage et aux passe-droits. Les perspectives qui s'annoncent sont placées sous le signe de la rigueur. Désormais chaque partie saura à quoi s'en tenir tout en continuant à bénéficier de toute la sollicitude (vigilante) des pouvoirs publics...

Qu'un chef de l'état et son premier ministre instruisent tous les responsables concernés (madame le ministre de la culture en particulier) et ses proches collaborateurs, voilà qui est pour le moins inédit et traduit surtout une volonté politique au plus haut niveau de donner une nouvelle impulsion au secteur de la culture et des Arts en général. C'est une première à mon sens dans la vie culturelle de notre pays. Car jusque-là les différents respon-

sables qui se sont succédé ne parlaient culture qu'à l'occasion d'une occasion : festival culturel international à l'instar du Panaf par exemple. Mais là on sent l'implication directe des plus hautes autorités dans le projet culturel en gestation avancée. Et qui promet de par son contenu inédit d'aller vraiment au fond des choses en posant les nouveaux jalons de perspectives culturelles étroitement imbriquées dans l'économique qui plus est.

Démarche globalisante inscrite dans une réelle stratégie qui portera ses fruits à terme. Parce que élaborée, pensée et réfléchie tout en affichant une volonté politique évidente de sortir définitivement de cette ère tant préjudiciable et pour le pays et pour la crédibilité des hommes en charge de ce secteur

tout autant vital que les autres. Certes les pouvoirs publics au vu de toutes les situations critiques traversées par notre pays par le passé ont été pris de court par l'ampleur et la complexité des tâches à affronter et gérer au mieux et n'ont donc pas eu les coudées tout à fait franches pour tout faire en même temps.

Mais avec la mise à niveau graduelle institutionnelle menée tambour battant par les instances suprêmes ces derniers temps, les choses s'éclaircissent et la gestion de plus en plus aérée se propose de se transformer en un *modus vivendi* ancré dans les nouvelles mœurs managériales et en stricte conformité autant avec les bases légales nouvelles que le nouvel état d'esprit dont elles sont assurément le contenu philosophique.

Car ce faisant, les plus hautes instances du pays lancent un signal fort aux divers managers qui une fois disposant des outils nécessaires à la matérialisation des nouvelles consignes ne pourront plus arguer du manque de ceci ou de cela juste pour s'en mettre plein les poches et ou masquer leur insuffisance professionnelle.

Car il est trop facile de tout attendre des autres lorsque soi-même on n'est pas fichu de répondre aux mêmes attentes. Alors que chacun assume ses responsabilités en adhérant totalement et sans restrictions ni réserves fantaisistes à ce nouveau projet culturel ambitieux et à la dimension d'un grand pays contraint donc de se fait de voir toujours plus grand.

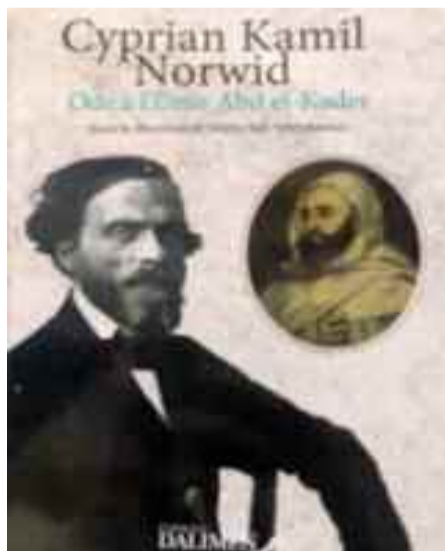
**Amar Zentar**

## ODE À L'EMIR ABDELKADER DU POÈTE POLONAIS CYPRIAN NORWID

# L'hommage d'un grand Homme à un autre

Une conférence animée par son excellence l'ambassadeur de Pologne en Algérie, Witold Spirydowicz, et le critique littéraire Youssef Saïah s'est déroulée, mercredi, au niveau de l'Institut français d'Alger afin de rendre hommage aux deux grands hommes intemporels que sont le poète polonais Cyprian Norwid et l'Émir Abdelkader. Cette conférence a été tenue à l'occasion de la parution du livre «Ode à l'Émir Abd-el-Kader - Cyprian Kamil Norwid», édité par les éditions Dalimen, sous la direction de Marta Sek-Spirydowicz, en l'honneur du bicentenaire de la naissance du poète. Contenant le poème original de Norwid ainsi que sa traduction en français, anglais et arabe, il a été pensé afin de faire écho à la journée internationale du vivre ensemble en paix, célébrée le 16 mai chaque année.

Composé d'une biographie de l'Émir et de Norwid illustrées et d'une explication de son œuvre, cet ouvrage propose également de faire le parallèle entre les existences de ces deux hommes, qui, au final, en dépit des kilomètres qui les séparaient et de leurs



confessions différentes, pourraient être considérés comme des frères d'armes. Tous deux défendant les mêmes valeurs humanistes, combattant l'extrémisme et suivant des idées proches de la philosophie soufie.

Aujourd'hui, plus que jamais, «les algériens doivent connaître ce poème polonais», comme l'écrit le ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, dans la préface. Le livre se veut être véhicule des notions d'amour, de liberté, de tolérance, de vivre ensemble, de paix et de spiritualité entre les deux pays, afin de rendre justice à ces grandes figures humanistes du 19<sup>ème</sup> siècle. L'ouvrage vient par-là s'ajouter à la liste des liens forts et historiques liant les deux peuples algériens et polonais et rendre honneur et gloire aux nobles figures, semblables bien qu'issues de deux civilisations différentes, qui les représentent dignement. Norwid est un poète humaniste et universaliste qui a désiré rendre hommage au geste brave et courageux que l'Émir a réalisé en Juillet 1860 à Damas lors du Pogrom des chrétiens, alors qu'il était en exil. Il a ainsi sauvé d'une mort certaine des milliers de chrétiens, tandis que les guerres de religion faisaient rage. L'Émir a alors été récompensé et remercié de toutes parts en Europe et le poète polonais a été pionnier

en la matière avec ce poème auquel l'Émir a répondu. Le peuple polonais lui a d'ailleurs rendu hommage à multiples reprises lors de sa postérité. «En sculptant sa statue emblématique au centre-ville par Marian Konieczny et en peignant son portrait, en posture de réflexion et méditation soufie dont se dégagent une immanence et un aspect quasi divin, que venant de Cracovie, l'artiste Stanislaw Chlebowski a peint», précise l'ambassadeur de Pologne.

Il continue par relever que même si ces deux hommes ne se sont jamais rencontrés, «leur complicité spirituelle a été possible grâce à la triade : le bon, la compassion et la foi en Dieu miséricorde qui aime et qui pardonne». La biographie de Cyprian Norwid et ses liens avec l'Orient et plus particulièrement le héros qu'est l'Émir Abdelkader sont à découvrir dans cet ouvrage paru aux éditions Dalimen, disponible gratuitement au niveau de l'ambassade de Pologne sise Rue Olof Palme à Hydra, tel : (+213) 21 60 99 50 / 21 60 99 51.

**Sarra Chaoui**

## LE PROFESSIONNALISME A ÉCHOUÉ

# Mecherara pour «repenser» le projet

**Pour repenser et relancer le projet, le MJS et la FAF ont décidé de mettre en place une commission mixte chargée de l'évaluation et réforme du football professionnel que préside Mohamed Mecherara, de retour à la FAF comme conseiller du nouveau président Charaf-Eddine Amara.**

Lancé en 2010 par Mohamed Raouraoua, le professionnalisme a connu un cuisant échec. Hormis le Paradou AC, tous les clubs professionnels algériens sont déficitaires. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, l'a admis. "Le professionnalisme adopté depuis plus d'une décennie n'a pas été à la hauteur des attentes. En dépit des moyens financiers colossaux consentis par l'Etat, tout le monde est unanime à dire que les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes escomptées, pour ne pas dire négatifs. Ces résultats confirment les limites de l'expérience, auxquelles s'ajoutent les insuffisances et les dérèglements enregistrés à tous les niveaux, financiers, organisationnels, économiques et sportifs", a avoué le patron actuel du MJS. "Les bilans sont négatifs, avec l'accumulation des dettes des clubs (dont les impôts et les souscriptions de la sécurité sociale), ainsi que les masses salariales exagérées qui dépassent 80 % de leur budget, sans oublier le recrutement non étudié des joueurs, et le changements abusifs des staffs techniques. Il est temps de revoir la politique du football professionnel, tout en établissant une évaluation profonde et précise pour cor-



riger les erreurs", précise le premier responsable du sport algérien. Pour repenser et relancer le projet, le MJS et la FAF ont décidé de mettre en place une commission mixte chargée de l'évaluation et réforme du football professionnel que préside Mohamed Mecherara, de retour à la FAF comme conseiller du nouveau président Charaf-Eddine Amara. Le MJS et la FAF comptent sur Mecherara et sa commission pour élaborer des recomman-

dations pratiques pour avoir un nouveau modèle économique pour le football algérien et des clubs forts capables de s'imposer sur le plan international.

Mecherara qui avait quitté la FAF à deux reprises à cause d'un désaccord avec Raouraoua et Zetchi sur la gestion du football professionnel, va-t-il mener à bout sa mission cette fois-ci ? Attendons pour voir...

L. B.

### JS KABYLIE

## Les Canaris prient pour Al-Tubal

L'artisan de la qualification de la JS Kabylie pour la finale de la Coupe de la Ligue, le Libyen Mohamed Al-Tubal, s'est blessé lors de la demi-finale face au WA Tlemcen et le staff médical du club veut le remettre sur pied avant la demi-finale aller de la Coupe de la CAF face au Coton Sport, prévue le 20 juin à Garoua. "Al-Tubal a passé une IRM ce matin (jeudi). L'examen n'a rien révélé de très grave. Ce genre de blessure nécessite habituellement 10 à 15 jours de repos, mais on fera l'impossible pour le remettre sur pied avant le match aller de la demi-finale contre le Coton Sport. Pour cela, le staff médical va mettre en place un programme de soins et de réathlétisation intensifs pour permettre à Al-Tubal d'être prêt pour le match face au Coton Sport", a confié le médecin de la JSK, Ahmed Djadjoua, au site officiel du club phare de la Kabylie. La demi-finale retour de la C2 africaine se jouera officiellement le 27 juin au stade 5-Juillet (Alger), alors que la finale est programmée pour le 10 juillet à Cotonou (Bénin), a-t-on indiqué sur le site

officiel de la CAF. Al-Tubal a décliné une convocation de la sélection libyenne pour disputer les quarts et les demi-finales de la Coupe de la Ligue. Il a été buteur face à l'USB et au WAT, ainsi qu'en championnat face à l'ASAM. Les fans de la JSK prient pour lui et espèrent qu'il soit d'attaque contre le Coton Sport surtout qu'il est l'homme en forme de leur équipe fétiche.

### CRB-JSK À NOUVEAU REPORTÉ

Le match retard entre le CR Belouizdad et la JS Kabylie est reporté à une date ultérieure par la LFP. « La Ligue de football professionnel a décidé, suite à la demande de la JS Kabylie, de reporter la rencontre de mise à jour de la 22ème journée prévue initialement le Mercredi 23 Juin 2021 à une date ultérieure, et de décaler le match de la 25ème journée JS Kabylie - US Biskra à 19h00 (Même date). La LFP a pris cette décision pour permettre à la JS Kabylie de préparer sereinement les deux matchs des 1/2 finales et dans les meilleures conditions

possibles. La LFP tient à accompagner et à soutenir la JS Kabylie qui représente dignement le Football National durant sa double confrontation face au Coton Sport de Garoua », a-t-on indiqué dans un communiqué publié sur le site officiel de la LFP

L. B.

### Programme des demi-finales de la coupe de la CAF (heures algériennes):

#### Aller - dimanche 20 juin 2021

Stade Roumde-Adjia (Garoua) : Coton Sport (Cameroun) - JS Kabylie (Algérie) 17h00

Stade 30-Juin (Le Caire): Pyramides (Egypte) - Raja (Maroc) 20h00

#### Retour - dimanche 27 juin 2021

Complexe Mohamed-V (Casablanca): Raja (Maroc) - Pyramides (Egypte) 20h00

Stade 5-Juillet (Alger) : JS Kabylie (Algérie) - Coton Sport (Cameroun) 20h00

**Finale : 10 juillet à Cotonou (Bénin).**

### ES SÉTIF

## Le coup de gueule de Kouki

L'entraîneur de l'ES Sétif, Nabil Kouki, a poussé un coup de gueule à la fin du match contre le Paradou AC que son équipe a gagné avec brio (3-0), grâce à son redoutable trident offensif : Deghmoum, Ghacha et Ammoura. "On souffre. Le titre ne viendra pas avec les paroles, mais avec le travail, les moyens et les conditions idéales. Il faut régler dans les plus brefs délais, dans les deux prochains jours, le problème des salaires impayés. La situation est insupportable et invivable. Il faut une réunion pour crever l'abcès, mettre les choses au clair et régler ce problème financier qui risque

d'avoir des répercussions néfastes sur le parcours de notre équipe dans cette dernière ligne droite du championnat. Rester six ou sept mois sans salaire, c'est trop. La patience a des limites. On a tous des obligations et des familles à nourrir", tonne le driver de la formation sétifienne quicreuse l'écart et porte provisoirement son avance à sept points sur son dauphin, la JS Saoura, en appel, dimanche au 5-Juillet, face au MC Alger. Éliminés précocement en Coupe de la CAF et en Coupe de la Ligue, les Sétifiens ont un bon coup à jouer en championnat.

L. B.

### FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE GOLF

## L'AG élective reportée

L'Assemblée générale élective (AGE) de la Fédération algérienne de golf (FAG), prévue jeudi à Alger, ne s'est pas tenue en raison de l'absence de candidature pour le poste de président et de membres du bureau exécutif. "Après la confirmation de l'absence de candidature pour la présidence de la fédération et du bureau exécutif, je me suis déplacé au siège du Comité olympique et sportif algérien, qui devait abriter les travaux, pour annuler l'AGE et le notifier à la tutelle", a indiqué le secrétaire général de l'instance, Salim Loukili, à l'APS. "Selon la réglementation et les statuts en vigueur, la commission de candidatures procédera la semaine prochaine à la réouverture de la procédure de candidature pour une période de 48 heures, et normalement, si encore une fois, aucune candidature n'est enregistrée, la gestion des affaires courantes de la fédération sera confiée à un directoire", a-t-il expliqué. Il est à rappeler qu'après l'expiration du délai de dépôt de candidatures (dimanche), la commission fédérale de candidatures n'a réceptionné aucun dossier, ce qui l'a conduit à prolonger les délais de 24 heures, en vain. La Fédération algérienne de golf est gérée depuis le mois de mai 2020 par un directoire, après la suspension de l'ancien bureau exécutif, sous la direction de son président Fouad Guedra, pour "mauvaise gestion".

### MONDIAUX-2021 DE JUDO

## Benamadi éliminé d'entrée

Le judoka algérien Abderrahmane Benamadi a été éliminé au premier tour de la catégorie des moins de 90 kg des Championnats du monde de la discipline, en s'inclinant face au Sud-coréen Han Juyep, jeudi à Budapest (Hongrie). Sacré champion d'Afrique de la catégorie en mai dernier à Dakar (Sénégal), Benamadi est le 4e judoka algérien à se faire éliminer précocement lors des Mondiaux de Budapest. La meilleure performance algérienne a été réalisée par Waïl Ezzine (66 kg), qui a réussi à atteindre le 3e tour de la compétition. Les deux autres judokas algériens engagés lors des cinq premières journées des Mondiaux-2021, à savoir, Amina Belkadi (-63 kg) et Fethi Nourine (-73 kg), ont également été éliminés au premier tour. Quant à Sonia Asselah (+78 kg), elle débutera samedi directement au deuxième tour, contre la gagnante du match mettant aux prises la Bosnienne Borjana Marjanac et la Hongroise Mercedesz Szigetvari.

### TENNIS (TOURNOI TMC DE FRANCE)

## Nazim Makhlof sacré

Le tennisman algérien Mohamed Nazim Makhlof a remporté le tournoi TMC disputé à l'académie la French Touch (France), après son succès en finale face à son adversaire français Clement Deleersnyder (15e/classement français) au super tie-break. L'Algérien avait remporté le premier set 6-4, avant de perdre le second 4-6. Lors du super tie-break, décisif pour départager les deux joueurs, le Champion d'Algérie seniors 2018, s'est imposé 10-8. Lors des tours précédents, Makhlof avait dominé, respectivement, les Français Matis Roche (6-3, 6-2), Jules Auffray (6-4, 6-2) et Antoine Loncle (6-4, 6-3). Ce tournoi entre dans le cadre des préparatifs du joueur en vue des prochaines échéances internationales.

REAL MADRID

# Lewandowski également ciblé

**Si le Real Madrid n'a pas abandonné l'idée d'attirer Kylian Mbappé, les Merengue surveilleraient la situation de Robert Lewandowski.**

**K**arim Benzema a beau porter le Real Madrid à bout de bras depuis deux ans, les dirigeants madrilènes ont fait du recrutement d'un nouvel attaquant la priorité du mercato estival. Et les vice-champions d'Espagne voient les choses en grand puisqu'ils espèrent parvenir à attirer Kylian Mbappé et/ou Erling Haaland. Les deux pistes sont néanmoins particulièrement compliquées et les Merengue envisagent d'autres solutions. A en croire AS, le Real Madrid garderait ainsi un œil sur Robert Lewandowski. La cible semble tout aussi difficile à atteindre puisque le Bayern Munich n'est pas vendeur. Mais le Polonais a des envies d'ailleurs et se verrait bien rejoindre le Real Madrid auquel il est régulièrement associé depuis des années. Convaincre les dirigeants bavarois s'annonce néanmoins particulièrement compliquée.

## RAÚL OU ARBELOA ?

Le Real Madrid entre dans une nouvelle ère. Comme Zinédine Zidane avant lui, Carlo Ancelotti a décidé de répondre à l'appel du club qu'il avait déjà entraîné. L'Italien est donc de retour dans la capitale espagnole, et construit actuellement son staff. Son fils Davide, déjà adjoint lors de ses précédentes expériences, devrait bien le suivre, et est désiré comme adjoint numéro 1 par son père. Mais le club ne verra pas les choses de la même manière. Selon AS, la direction madrilène souhaiterait donner à Ancelotti un autre adjoint « maison ». Deux noms ressortent alors, ceux de Raúl, entraîneur de la



réserve et un moment annoncé comme potentiel successeur de Zidane à la tête de l'équipe première, et d'Alvaro Arbeloa, illustre défenseur du club madrilène. Un premier conflit pourrait naître entre Florentino Pérez et Carlo Ancelotti, qui n'entendrait pas lâcher.

## APRÈS WIJNALDUM

# Le PSG veut chiper Depay au Barça

Pourquoi se contenter d'un international néerlandais quand on peut en avoir deux ? C'est ce que doivent se dire actuellement les responsables du PSG. Quelques heures après s'être attaché les services de Georginio Wijnaldum, ces derniers explorent la possibilité de recruter Memphis Depay. C'est ce que révèle la TV Catalunya. Paris est donc disposé à contrarier une nouvelle fois les plans du FC Barcelone. Le plan d'attaque sur ce dossier est le même que sur le précédent, à savoir proposer à leur cible un salaire conséquent et sur lequel les Blaugrana seraient

incapables de s'aligner en raison de leurs difficultés financières actuelles. C'est efficace et cela a de quoi enrager beaucoup de monde du côté du Camp Nou. Le PSG n'est pas le seul club à avoir exprimé un intérêt envers Depay récemment. L'Inter Milan et la Juventus seraient aussi prêt à tenter un raid dans l'espoir de mettre la main sur l'ancien capitaine des Gones.

## UNE OFFRE POUR VARANE

D'après la télévision espagnole, le PSG aurait fait une offre pour s'attacher les services de Raphaël

Varane. Une cible de plus sur le tableau de chasse de Leonardo... En difficulté au Real cette saison, le défenseur français aurait des envies d'ailleurs. Et Paris se sentirait prêt à l'accueillir. Selon les informations d'El Chiringuito, le PSG aurait déjà fait une offre.

Le Real Madrid se serait fait à l'idée d'un départ de son défenseur et attendrait 60M€ pour le lâcher. En plus de Paris, Chelsea et Manchester United sont aussi sur le dossier. Bien parti pour perdre Sergio Ramos, le Real Madrid pourrait aussi voir Raphaël Varane quitter le navire...

BAYERN MUNICH

# Le salaire proposé à Coman

En discussion avec le Bayern Munich pour une prolongation de son contrat qui court jusqu'en juin 2023, l'ailier français Kingsley Coman (24 ans, 29 matchs et 5 buts en Bundesliga cette saison) ne parvient pas à s'entendre avec sa direction. En cause, le salaire réclamé par l'international tricolore.

Ce dernier demande 20 millions d'euros brut par an, soit le même salaire que la star de l'effectif Robert Lewandowski. Ses dirigeants ne sont pas enclins à offrir de tels émoluments à l'ancien Turinois, actuellement rémunéré 12 M€ brut par an.

Pour le moment, le nouveau président du conseil d'administration, Oliver Kahn, lui propose 13 M€ brut annuels, selon L'Equipe. Une offre jugée insuffisante par les représentants du joueur, qui tentent de lui trouver une porte de sortie vers l'Angleterre, où Manchester United et Chelsea sont à l'affût. Mais rien ne presse pour le Bayern puisque son attaquant a encore deux ans de contrat en Bavière. D'ailleurs, le champion d'Allemagne ne compte pas laisser partir le joueur formé au PSG cet été et a fixé son prix à plus de 100 millions d'euros.

AS ROMA

## Les premières recrues de Mourinho

Après son limogeage de Tottenham, José Mourinho a trouvé un nouveau challenge en signant à l'AS Roma. Le technicien portugais s'active en coulisses pour renforcer son effectif. Selon Sky Italia, les Romains seraient sur le point de finaliser les premières recrues du Special One. Le milieu de terrain suisse Granit Xhaka devrait venir en provenance d'Arsenal pour 15M€. Au poste de gardien de but, Rui Patrício pourrait suivre. Le Portugais pousserait son club de Wolverhampton pour le vendre à Rome.

PORTUGAL

## Ronaldo se sent prêt

Cristiano Ronaldo a envoyé un message aux supporters de la sélection portugaise avant le coup d'envoi de l'Euro. « Ce n'est pas la peine et cela ne sert à rien de promettre des titres ni de faire des pronostics. Ce que je peux promettre c'est que nous aborderons tous les matches pour les gagner ». Ces propos traduisent l'état d'esprit actuel de Cristiano Ronaldo au moment d'aborder le championnat d'Europe des nations. La superstar portugaise ne souhaite pas tirer des plans sur la comète. « Je me sens aussi motivé ou plus qu'en 2004, pour mon premier championnat d'Europe, a continué CR7. Nous sommes champions en titre et nous faisons à nouveau partie du groupe des candidats à remporter le trophée. Il faut peaufiner quelques petites choses mais le travail (de préparation, ndr) est fait. Maintenant c'est au ballon de rouler pour que le Portugal puisse faire de son mieux et débiter sur le pied droit, en battant la Hongrie », a conclu Ronaldo dans une vidéo diffusée par la Fédération portugaise.

ESPAGNE

## Luis Enrique encense Laporte

Aymeric Laporte a honoré sa première sélection avec l'Espagne face au Portugal (0-0). Le néo-international ibérique peut s'imposer comme un véritable taulier en défense, notamment avec les absences des cadres historiques Sergio Ramos et Gérard Piqué. Luis Enrique ne cache pas sa satisfaction de pouvoir compter sur le défenseur de Manchester City. "Avec certains d'entre eux, nous nous connaissons déjà, l'adaptation est très facile dans ce groupe. Tout le monde est sur la même longueur d'onde. Nous sommes très heureux de son incorporation" a donc déclaré le sélectionneur de la Roja. L'Espagne disputera son premier match de l'Euro 2020, lundi soir face à la Suède, l'occasion pour Laporte de disputer sa première rencontre officielle avec sa sélection.

LEEDS UNITED

## Bielsa aurait pris une décision

Si l'on en croit les informations rapportées par Fabrizio Romano, Marcelo Bielsa aurait accepté une proposition de prolongation émanant de ses dirigeants, à Leeds United. Il devrait donc rester sur le banc de l'équipe anglaise, durant l'exercice 2021-2022. Pour rappel, l'ancien entraîneur de l'OM entraîne l'équipe anglaise depuis l'été 2018. Il a depuis cumulé 70 victoires, 20 matchs nuls et 43 défaites. Cette saison, Leeds United a terminé à la 9e place du classement de Premier League, malgré un effectif bien plus limité que ses concurrents. Certains résultats ont marqué les esprits, outre-Manche, et cela a notamment été le cas du succès obtenu sur le terrain de Manchester City, contre l'équipe de Pep Guardiola, qui a fini championne. En fin d'exercice, Leeds a enchaîné 4 victoires consécutives. Le natif de Rosario paraît avoir trouvé un certain équilibre dans la ville anglaise. Son nom avait été retenu pour le titre de meilleur entraîneur du championnat anglais, lequel a finalement été remporté par Pep Guardiola.

CAN 2022

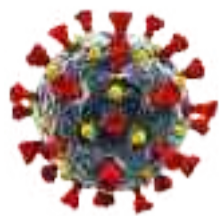
## Sierra Leone-Bénin à Conakry

La nouvelle vient de tomber. Le Bénin a appris la délocalisation du match des éliminatoires de la CAN devant l'opposer à la Sierra Leone. Celle-ci se disputera le 14 juin au stade Lansana Conté de Ngongo, à Conakry, à en croire un communiqué de la Fédération sierra-léonaise (SLFA). De quoi réjouir le public sportif béninois. Après le verdict rendu par le Tribunal Arbitral du Sport ce jeudi, mal accueilli lui, cette décision de la CAF apparaît comme un lot de consolation pour les Ecureuils. En regroupement à Cotonou depuis deux semaines, les hommes de Michel Dussuyer se sont remis au travail après le nul obtenu en amical mardi dernier contre la Zambie (2-2). Le stade de la capitale guinéenne sera le témoin de leur chaude empoignade contre la Sierra Leone, en lieu et place du Siaka Stevens Stadium, antre habituelle des Leone Stars. Il est utile de rappeler que la CAF avait rangé l'enceinte de Freetown dans le lot des stades suspendus. Qui pour aller à la CAN entre ces deux pays ? Nous le saurons lundi prochain.

MILAN AC

## Giroud arrive

Olivier Giroud ne cesse de faire parler de lui. L'attaquant de Chelsea pourrait bien plier bagage vers l'Italie malgré sa récente prolongation de contrat avec le club londonien. En effet d'après le journaliste de Sky Sport Gianluca Di Marzio, le Milan AC finalise les derniers détails du contrat de l'ancien Montpelliérain et est même proche d'un accord. Une seule difficulté peut venir compromettre les plans des dirigeants milanais : le nouveau bail entre Olivier Giroud et Chelsea. L'objectif premier des Rossoneri est d'accueillir le vainqueur de la ligue des champions libre en faisant rompre son contrat. Une idée réalisable qui rend l'entourage du joueur optimiste.



PANDÉMIE DE COVID-19

## 372 nouveaux cas, 252 guérisons et 8 décès en 24h

SUSPECTÉES D'APPARTENIR À UN GROUPE SUBVERSIF

### 10 personnes présentées devant le juge

**D**ix individus suspectés d'appartenir à un groupe subversif visant à attenter à la sécurité et à l'unité nationales ont été présentés, jeudi, devant le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed, alors que 12 autres sont en fuite dont 6 à l'étranger. En date du 10 juin 2021 et après parachèvement de l'enquête préliminaire par la police judiciaire de la circonscription centre de la Sûreté d'Alger, dix individus ont été présentés devant le juge d'instruction, 12 sont en état de fuite, dont 06 à l'étranger», a précisé le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed, Djamel Khoudja, dans une conférence de presse. Les suspects sont poursuivis pour « délit d'adhésion à un groupe subversif visant à attenter à la sécurité et l'unité nationales, délit d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le recrutement d'éléments au sein d'un groupe subversif et délit de complot contre l'Etat», selon la même source. Ils sont poursuivis également pour «avoir reçu des fonds de la part d'individus de l'intérieur et de l'extérieur du pays à l'effet de commettre des actes subversifs visant à attenter à la sécurité de l'Etat, à la stabilité et au bon fonctionnement de ses institutions ainsi qu'à la sécurité et à l'ordre publics». Ils sont également accusés de «délict de distribution au public de tracts visant à nuire à l'intérêt national, délict d'incitation à des attroupements non armés



outre le délict d'infraction aux dispositions législatives du mouvement des capitaux». L'arrestation de ces individus fait suite aux investigations menées par la police judiciaire de la Sûreté d'Alger, en collaboration avec les services centraux de lutte contre la cybercriminalité, selon le procureur de la République. Ces investigations ont permis de démasquer un groupe d'individus «qui utilisent des pseudonymes dans des comptes électroniques sur les réseaux sociaux pour mener des actes subversifs». Selon la même source, il s'agit entre autres de Abdallah Ben Mohamed, Boukhars Amir, Benhlime Mohamed, Zitout Mohamed Larbi, Benmaamar Farouk et Bourdiaf Thoraya, qui se trouvent à l'étranger. Ces individus font «de la propagande et financent

des activités en injectant des fonds en monnaie nationale et en devises d'origine suspecte qu'ils envoient à des éléments en Algérie, parmi ceux considérés comme des individus subversifs sur les réseaux sociaux, et qui incitent les citoyens à sortir dans des marches non autorisées». Les enquêtes préliminaires ont débouché sur la saisie de sommes d'argent en monnaie nationale et en devises, ainsi que sur la découverte d'importantes transactions financières d'une valeur de près de 360 000 euros, soit l'équivalent de près de 7 milliards de centimes. Des mandats de dépôt contre les accusés et des mandats d'arrêt à l'encontre des accusés en fuite ont été requis, précise la même source.

APS

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### Création du Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés

Un Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption a été créé dans le cadre des dispositions de la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2021 publiée au dernier Journal officiel (N° 44). «Il est ouvert, dans les écritures du Trésor un compte d'affectation spécial n° 302-152 intitulé : Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption», stipule l'article 43 de l'ordonnance 21-07 du 8 juin 2021, portant LFC pour 2021. Au titre des

recettes, ce compte comprend les fonds confisqués par décisions judiciaires définitives dont les fonds récupérés de l'étranger ainsi que le produit de la vente de biens confisqués ou récupérés. Au titre des dépenses, ce fonds est chargé de règlement des frais liés à l'exécution des procédures de confiscation, de récupération et de vente et de l'apurement des dettes grevant les biens confisqués ou récupérés. L'ordonnateur principal de ce compte est le ministre chargé des Finances, précise la LFC 2021. S'agissant des modalités de fonctionnement de ce

compte, elles seront fixées par voie réglementaire. Pour rappel, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune avait instruit le Gouvernement, en mai dernier, lors de la réunion périodique du Conseil des ministres, à l'effet d'introduire des dispositions au titre de l'avant-projet d'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2021, relatives à la création d'un Fonds devant accueillir les fonds et biens détournés et confisqués en vertu de décisions de justice dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption.

POUR ATTÉNUER L'IMPACT COVID-19

### 530 milliards de dinars alloués par l'Etat en 2021

L'Etat a alloué des dotations budgétaires, au titre de l'exercice 2021, de près de 530 milliards de dinars dans le cadre de l'atténuation des impacts de la crise sanitaire du Covid-19, a indiqué mercredi le ministère des Finances dans un communiqué. En plus des transferts sociaux, notamment, les subventions, l'Etat a renforcé la couverture sociale et sanitaire par l'octroi, au titre de l'année 2021, des dotations budgétaires pour soutenir les pertes de revenu des ménages et la baisse de l'activité des entreprises et des professions libérales, a souligné le ministère. Cela s'est fait à travers des mesures financières et fiscales relatives aux reports des paiements arrivés à échéance pour les remboursements des crédits et intérêts ainsi que les paiements fiscaux. En ce qui concerne les mesures prises par les pouvoirs publics pour atténuer l'impact de la crise sur les entre-

prises économiques et commerciales, le ministère a rappelé, qu'en plus des mesures fiscales, dont l'effet court jusqu'à juin 2021, l'année 2020 et début de l'année 2021 ont été caractérisées par une très grande mobilisation des institutions et établissements financiers publics pour porter assistance aux opérateurs économiques, exploitants, investisseurs et industriels, mis à rude épreuve dans la poursuite de leur activité par les effets négatifs de la pandémie du Covid-19. Les mesures prises, dont l'échéance initiale d'application était fixée à septembre 2020, ont été maintenues une première fois à fin décembre 2020, une seconde fois jusqu'à fin mars 2021 et une troisième fois à fin juin 2021.

Ces mesures portent notamment sur le report des échéances de 6 à 12 mois sur les crédits d'investissement et d'exploitation

avec maintien des avantages liés à la bonification du taux d'intérêt pris en charge par le Trésor, la prorogation des différés de paiement sur l'investissement de 12 mois, des délais supplémentaires d'utilisation des crédits de 12 mois, le renouvellement des crédits d'exploitation, le rééchelonnement ou la consolidation des échéances échues et l'exonération de la clientèle du paiement des pénalités de retard, a encore rappelé le communiqué. Une démarche qui s'est traduite par «le traitement d'un nombre très important de demandes de report ou de glissement d'échéance, émanant de la clientèle, à la fois du secteur public et privé». A ce titre, poursuit le ministère, certaines entreprises ont bénéficié de plusieurs reports pour la même échéance alors que d'autres ont bénéficié d'un report pour l'ensemble de leurs crédits (exploitation et investissement)..

### Au fil du jour

#### La mort heureuse

Par Rachid Ezziane

vDix ans après la mort de Camus et Trente-sept ans après l'avoir écrit, le premier roman, qu'il avait abandonné en 1938, est publié en 1970 à titre posthume. Il s'agit du roman : « La mort heureuse ». Pourquoi Camus avait-il choisi de le mettre sous le coude ? Eh bien, parce qu'il avait préféré un autre roman en remplacement de ce premier. Vous l'avez sûrement deviné ; oui, c'est bien L'Etranger.

Je ne m'étalerai guère sur sa biographie, car Camus en a eu des dizaines, mais pour ceux qui veulent plus de détails, je leur conseille une des plus exhaustives : « Albert Camus : Une vie, d'Olivier Todd » (1150 pages. Ed Gallimard. 2006). « Une personnalité littéraire a de vrais ennemis pendant sa vie et presque autant de faux amis après sa mort », disait Camus.

Pour sa bibliographie, comme nous pouvons le constater, elle est étoffée de pas mal de titres, entre romans, essais, théâtres et même poésie. Car Camus avait débuté l'écriture trop jeune. Ce premier : « La mort heureuse » il l'avait écrit à l'âge de vingt-deux ans. On peut citer : « L'envers et l'endroit », « Noces », « L'Etranger », « Le mythe de Sisyphe », « La Peste », « L'homme révolté », « La chute » et d'autres. Et bien sûr, sans oublier sa fameuse phrase dite au lendemain de son prix Nobel de littérature : « Je crois en la justice, mais je défendrai ma mère avant la justice. »

Revenons à ce premier roman que Camus avait mis de côté. Plusieurs se demanderont la cause ; mais la raison est toute simple. « L'absurdité de la vie », chez Camus, prime sur la recherche du « bonheur ». Mais en réalité, la mort heureuse qu'incarne le personnage principal « Mersault » [A ne pas confondre avec l'autre Meursault de l'Etranger] n'est que le père spirituel de « Meursault » de l'Etranger. Car Patrice Mersault, le personnage principal du roman « La mort heureuse » finira « Etranger » à la fin de l'histoire. De Mersault à Meursault, (j'allais dire, il n'y a qu'un U) n'est-ce pas qu'un changement de flambeau d'une main (celle de Mersault) à une autre (celle de Meursault) ? Mais les critiques affirment que « La mort heureuse » n'est pas une première version de « L'Etranger ». Certainement, car le premier roman traite de la question du bonheur, et le deuxième de celle de « l'absurdité de la vie ». Même si dans les deux romans, les deux personnages (Mersault et Meursault) commettent un crime. Sauf que le premier le commet pour s'enrichir et le deuxième parce qu'il a été ébloui par le soleil.

Et comme tous les autres romans de Camus, le style de « La mort heureuse », châtié, pur et philosophique ; précis, concis et lyrique, mais dépourvu de l'autocritique algérien. Seul le nom d'Alger est évoqué quelques fois, sinon... C'est comme si l'histoire se passait ailleurs, en France ou dans quelque pays fantôme. Pas une seule fois un nom ou un personnage arabo-berbère ne vient déranger la certitude, pour Camus, d'appartenir à son monde gréco-romain même s'il était né, et vivait dans ce pays arabo-berbère.